



RÉUNION  
COMMISSION  
DE QUARTIER

# CENTRE VILLE

*Compte rendu du :* **Mardi 3 avril 2018**  
**École du Nord**

## **1 . TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES HABITANTS**

### **2 . BUDGETS PARTICIPATIFS :**

- \* Projets 2016/2017 : point d'étape**
- \* Projets 2018 : hiérarchisation et vote**

### **3 . INFORMATIONS DIVERSES :**

- \* Substitution de la collecte du verre en porte à porte par une collecte en point d'apport**

## LISTE DES MEMBRES

### COLLÈGE DES HABITANTS

#### PERSONNES RESSOURCES

- 1 Marie-Claude DELAMARCHE
- 2 Nelly GREULLET
- 3 Olivier MULLER
- 4 Pascasie SINGAYE-NYIRAYUBIRE - **Absente**
- 5 Jean-Jacques VERPILLOT

#### JEUNES

- 6 Thibault BUVOT-RUIZ - **Absent**
- 7 Kenza EL HADJ SAID
- 8 Ambrine MOHAMED - Coprésidente habitante suppléante
- 9 Kevin THIBAUT

#### HABITANTS

- 10 Charles AVENA
- 11 Marie BORDAT - **Excusée**
- 12 Baptiste BOUDAULT - **Excusé**
- 13 Mathieu CHANLIAU
- 14 Maryse CUPAIOLO
- 15 Alain DALOZ
- 16 Franck DUBOIS
- 17 Evelyne FOUSSIER - **Excusée**
- 18 Bruno GOBBER
- 19 Elise HUGUENOT - **Absente**
- 20 Michèle JACQUETTON - **Excusée**
- 21 Nicole LABORIER
- 22 Nathalie LAVIE - Absente
- 23 Simon LEPINE - Absent
- 24 Stéphanie MAYADE - Excusée
- 25 Morgiana MOHAMED - Excusée
- 26 Claude NOEL
- 27 Raphaël REY - Absent
- 28 Pascal USQUIN - Absent
- 29 Mathilde VENOT
- 30 Jean-Pierre VICTOR

Tous les suppléants présents -e-s remplacent les titulaires absent-e-s et peuvent participer à la hiérarchisation des budgets participatifs.

### SUPPLÉANTS

- 1 Juliette ESCALIER - **Absente**
- 2 Julien SUMMO - **Absent**
- 3 Camille SOLIGO - **Absente**
- 4 Eric VERDAIME
- 5 Elodie DOLBEAU - **Absente**
- 6 Clément RAYMOND- PETRELLA - **Absent**
- 7 Alice HUSSAMI - **Absente**
- 8 Jean-luc BARBIER - **Absent**
- 9 Claire LORENTZ-AUGIER - **Absente**
- 10 Daniel AYMES - **Absent**
- 11 Claire SAINCE
- 12 Olivier KAISER - **Excusé**
- 13 Martine GIRAUD
- 14 Claude GELIN - **Excusé**
- 15 Anne-Laure BRUNIER - **Excusée**

### COLLÈGE DES ASSOCIATIONS ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

- 1 Association Les Visiteurs de malades dans les Hôpitaux - **Absent**
- 2 Association Les Amis du 7 - **Absent ?**
- 3 Association France Alzheimer Côte d'Or
- 4 SAS Hôtellerie du Chapeau Rouge - **Absent**
- 5 Hisler Dijon / Librairie Grangier - **Excusé ?**
- 6 Association Les conciliateurs de justice et de la Cour d'Appel de Dijon
- 7 Association Académie des Sciences Arts et belles Lettres
- 8 Association Artisans du Monde

### COLLÈGE DES ÉLUS

- 1 Nathalie KOENDERS, Coprésidente élue titulaire
- 2 Patrice CHATEAU Coprésident élu suppléant
- 3 Dominique MARTIN-GENDRE
- 4 Chantal TROUWBORST - **Excusée**
- 5 Virginie VOISIN-VAIRELLES - **Absente**

### COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

- 1 François BELORGEY - Coprésident habitant titulaire
- 2 Guillaume CHARBONNEAU
- 3 Daniel DESPREZ
- 4 Christiane GINDRE
- 5 Isabelle LARAQUE - **Excusée**

**Nathalie KOENDERS**, coprésidente élue de la commission, remercie tout d'abord les membres ainsi que l'ensemble du public.

## I – TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES HABITANTS

**Nathalie KOENDERS** rappelle que le projet d'extension de la piétonisation sera présenté lors de l'assemblée plénière des 9 commissions de quartier le 25 avril prochain. Les questions concernant ce projet pourront alors être abordées. Elle ajoute que ce projet a déjà été évoqué lors de deux réunions de présentation aux riverains et aux commerçants.

Selon **un membre**, depuis le lancement de la campagne de propreté, il n'y pas eu de nette amélioration. Un tableau de bord va-t-il être mis en place afin de connaître le nombre de procès-verbaux dressés aux contrevenants ?

**Nathalie KOENDERS** explique que la propreté est l'affaire de tous. Dijon reste une ville relativement propre et tous les quartiers sont concernés pas uniquement le centre-ville. Les policiers municipaux sont régulièrement sensibilisés sur ce point mais il n'est pas dans leurs missions premières de verbaliser pour des jets de mégots ou des déjections canines. Cependant des procès-verbaux ont bien été dressés. Néanmoins, la procédure de verbalisation n'est pas toujours aisée car il est nécessaire d'intercepter les personnes sur le fait. La ville de Dijon communiquera prochainement sur les résultats de la campagne de propreté. De plus, **Nathalie KOENDERS** souligne les différentes actions conduites par la ville de Dijon en matière de propreté :

- en lien avec **Guillaume CHARBONNEAU** et le Conseil Municipal d'Enfants, une action de nettoyage sera menée dans le jardin Darcy courant juin prochain,
- les brigades vertes interviennent dans les écoles, (déjà 10 écoles concernées et les élèves sont sensibilisés aux jets de chewing-gums).

Afin d'expliquer le rôle et les champs de compétence et d'intervention de chacun : celui de la Police Municipale, de la Police Nationale..., elle fait part de son choix de mener 3 réunions publiques (courant avril) sur la sécurité et la tranquillité publique en lien avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte d'Or et le Procureur de la République de Dijon sur son action en matière de justice. Il est important et parfois nécessaire de rappeler les missions de chacun. Par exemple, un agent de la police municipale n'est pas habilité à faire un contrôle d'identité. Seule, la police nationale peut le faire avec autorisation du Procureur de la République.

**Une habitante** revient sur une décision prise dernièrement par le Conseil d'État qui mettrait en demeure le gouvernement d'agir en matière de pollution lumineuse. Elle aimerait connaître la position de la municipalité sur ce point et notamment s'il est prévu d'inciter les magasins à éteindre leurs devantures le soir.

Lorsqu'elle était adjointe au commerce, **Nathalie KOENDERS** rappelle avoir travaillé sur un label éco-commerçant afin de les sensibiliser à la lumière, au tri des déchets... Celui-ci, avec d'autres, ont été repris par **Danielle JUBAN**, adjointe déléguée à l'attractivité, au commerce et à l'artisanat et **Jean-Patrick MASSON**, adjoint délégué à l'énergie, au patrimoine municipal et à la propreté. Concernant la lumière dans les magasins le soir, **Nathalie KOENDERS** explique qu'elle est mitigée. En effet, une ville totalement noire la nuit peut créer de l'insécurité. Il est nécessaire de trouver un bon équilibre entre développement durable et ville sécurisée. Avec le projet On Dijon (ville plus intelligente), tous les PC : circulation, vidéo protection, éclairage seront mis en lien (à noter que tout l'éclairage public va être remplacé par des leds). Enfin, elle ajoute qu'aujourd'hui, il existe de nouveaux systèmes comme les détecteurs de mouvements qui permettent à la lumière de s'allumer si besoin. La municipalité souhaiterait équiper l'espace public avec ce type de matériel mais aussi inciter les commerçants à faire de même.

**Daniel DESPREZ** souligne que l'éclairage des magasins n'est plus vraiment un problème aujourd'hui car ils sont presque tous équipés de leds. En revanche, la climatisation qui s'échappe des magasins l'été ou le

chauffage l'hiver sont plus problématiques.

Selon **Nelly GREULLET**, la mise en place des plans Climats relève de la compétence de Dijon Métropole.

**Nathalie KOENDERS** propose que cette thématique, intéressante mais vaste, soit abordée lors de la prochaine commission de quartier du mois de juin. Les actions menées et à venir par la ville de Dijon et Dijon Métropole en matière d'écologie urbaine, de développement durable mais aussi sur le plan climat pourront être présentées.

**Franck DUBOIS** ajoute que, depuis une dizaine d'années, la ville de Dijon a beaucoup œuvré en matière d'éclairage public au centre-ville. En effet, il n'y a plus de déperdition de lumière car les lampadaires n'éclairent plus le ciel. Ainsi, la Voie Lactée est visible depuis le centre-ville, ce qui est rare en France.

**Olivier BERTAT** revient sur les mégots qui jonchent le sol. Il s'étonne qu'aucune véritable mesure ne soit prise alors que 5 projets de budgets participatifs concernaient cette problématique.

**Nathalie KOENDERS** rappelle la distribution de cendriers jetables dans le cadre de la campagne propreté. En outre, il est possible d'écraser son mégot sur les poubelles. Il est difficile de mettre des cendriers partout sachant que cela pourrait aussi inciter les personnes à fumer. Les mentalités ont évolué, les manières de se déplacer, de consommer ont changé. Il est vrai que certaines poubelles ne sont plus adaptées car trop petites, certaines seront changées prochainement.

D'après **Guillaume CHARBONNEAU**, la majorité des fumeurs ne jette pas son mégot dans un cendrier. Il suffit de regarder une terrasse de café en été. Le sol est jonché de mégots alors que des cendriers se trouvent sur les tables. C'est au fumeur de gérer son mégot. Depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics, le fumeur se retrouve dehors : dans les restaurants, les boîtes de nuit... C'est à lui de jeter son mégot dans une poubelle.

**Nelly GREULLET** s'interroge sur le changement de taille des poubelles. Alors que l'on incite les individus à réduire leurs déchets, changer le gabarit des poubelles, c'est aller à contresens de cet objectif.

**Nathalie KOENDERS** répond que, seules les poubelles, dont le gabarit est aujourd'hui inadapté en raison des changements de flux de circulation, d'utilisation des lieux seront changées. Le cœur de ville est de plus en plus fréquenté, c'est une excellente nouvelle mais il faut savoir être pragmatique et s'adapter.

**Un membre** abonde en ce sens en expliquant que revoir le positionnement des poubelles afin qu'elles ne soient pas trop éloignées les unes des autres, serait judicieux. Cela répondrait également aux besoins des fumeurs pour jeter leur mégot.

**Nathalie KOENDERS** ajoute que les horaires des agents de propreté de la ville de Dijon ont été modifiés afin d'être plus en corrélation avec les nouveaux modes de vie. En effet, les commerces, les bibliothèques sont désormais ouverts le dimanche, les Foodtrucks fleurissent un peu partout. Ces modifications vont prendre du temps car les agents qui travaillent sur le terrain doivent pouvoir concilier vie personnelle et professionnelle. Ensemble et dans un dialogue social, constructif et apaisé, les choses évoluent.

**Une habitante** fait état des corbeilles square Carrelet de Loisy. Elles sont trop petites et les jeunes qui viennent y manger laissent leurs déchets tout autour.

**Nathalie KOENDERS** explique qu'il s'agit également d'un nouveau comportement : alors qu'autrefois les jeunes collégiens, lycéens restaient dans l'enceinte de l'école pour déjeuner, aujourd'hui ils sortent ce qui peut entraîner une augmentation des déchets.

**Un membre de la commission de quartier** revient sur les agents qui établissent les Forfaits de post-stationnement (FPS). Ne pourraient-ils pas également verbaliser les auteurs d'incivilité en matière de propreté (mégots, déchets, déjections canines...) ?

**Dominique MARTIN-GENDRE** répond que le prestataire Kéolis est, pour l'instant, spécialiste de la mobilité. L'environnement ne fait pas partie de ses compétences.

**Un membre du public**, revient sur deux problèmes de stationnement rue Saumaise :

- les parents d'élèves stationnent sur le trottoir devant le collège. Il faut descendre sur la chaussée pur pouvoir passer, ce qui est dangereux.
- rue Dubois, entre la rue Saumaise et la place Saint Michel, le trottoir de droite qui longe la maison de retraite est large. Cela permet à des véhicules de stationner et il faut également descendre sur la chaussée pour pouvoir passer.

Il termine en expliquant que si l'on souhaite accéder à l'arrêt de bus, place Saint-Michel depuis la rue Dubois, il faut faire le tour de la place car il n'y a pas de passage piéton.

**Nathalie KOENDERS** répond que ces difficultés seront transmises au service concerné. Néanmoins, elle rappelle qu'il s'agit d'une zone 30. A l'intérieur de ces zones, un piéton peut traverser où il le souhaite.

**Un membre** signale que le trottoir le plus large de la rue Dietsch est, dès lors qu'il pleut, impraticable. Il mériterait d'être mieux aménagé.

**Nathalie KOENDERS** répond que cette demande sera transmise au service concerné.

## II – BUDGETS PARTICIPATIFS

### Projets 2016 /2017 : point d'étape



#### \* Les boîtes à livres le long des arrêts de bus et tram : DARCY, GODRANS et RÉPUBLIQUE

**Daniel DESPREZ** rappelle qu'il s'agit de la dernière tranche du projet. Les trois nouvelles boîtes ont été fabriquées par l'ONF. Elles seront peintes à l'ocre grise anthracite à Latitude 21 (Maison de l'Architecture et de l'Environnement - 33 rue de Montmuzard) **les lundi 9 et mercredi 11 avril prochains à partir de 18h00**. Il incite les personnes à venir participer à ce moment très convivial. Ces ateliers permettront de découvrir la fabrication de la peinture à l'ocre et seront également l'occasion de se joindre aux membres de la commission de quartier Université qui viendront peindre leur boîte à livres en bleu. Les boîtes à livres seront posées au plus tard début mai 2018.





**Place Darcy** : . Vers la sortie du parking Darcy, à la place d'un poteau métallique.

**Arrêt Godrans** : Du côté de la place Saint-Bernard

**Place de la République** : Dans le petit jardin côté restaurant "Le Bureau"

*L'ensemble des nouvelles boîtes implantées sur le territoire sera inauguré courant juin prochain.*

**Un membre du public** aimerait savoir s'il serait possible d'implanter des boîtes à livres dans les écoles. De plus, il ajoute qu'il serait intéressant d'impliquer les élèves dans cette démarche afin qu'ils s'emparent également de ce projet.

**Nathalie KOENDERS** explique que, si la boîte à livres se trouve dans l'enceinte de l'école, celle-ci devra la financer. Cependant, le service Démocratie Locale peut tout à fait aider à la réalisation de ce projet. En outre, elle rappelle que le Conseil Municipal d'Enfants a travaillé sur l'élaboration d'une carte qui recense l'ensemble des boîtes à livres sur le territoire. Celle-ci pourra être envoyée à tous les membres de la commission de quartier ainsi qu'à tous les directeurs d'écoles.

**Le directeur de l'école Joséphine Baker** rappelle que, dans chaque école, un lieu est dédié à la lecture.

### \* Création du jardin des Apothicaires et installation d'une placette de compostage dans l'îlot Sainte-Anne

**François BELORGEY** rappelle que des plantations ont été effectuées et que les élèves de l'école Joséphine Baker élémentaire disposent de 5 bacs. Le jardin sera inauguré **le jeudi 12 avril 2018 à 18h30** en amont de l'inauguration du nouvel Îlot Sainte-Anne. L'ensemble des participants est invité à participer à ces deux moments conviviaux qui visent à magnifier ce lieu prestigieux. La placette de compostage sera installée et inaugurée en présence de l'association Arborescence et des ambassadeurs du tri ainsi que de l'association Engrainage qui la soutient.

A noter que Dijon Métropole a décidé de renouveler son parc de bacs à compost : ci-dessous deux photos avec les nouveaux bacs, square Gaston Roupnel.





**Patrice CHATEAU** souligne que ce quartier, en totale mutation, est, aujourd'hui, offert aux dijonnais. En effet, les murs à l'angle de la rue de Tivoli et du Chaignot ont laissé la place à des grilles qui permettent de mieux profiter de ce lieu majestueux.

**Daniel DESPREZ** rappelle qu'une table de pique nique et une borne fontaine ont également été installées, ce qui est rare au centre-ville.

**Alain MARY** souligne que, dans le square Gaston Roupnel les bacs de 1100 litres ont été remplacés par des bacs de 2000 litres. Cette placette de compostage, a remporté un véritable succès. Celles du jardin des Apothicaires et du square Carrelet de Loisy permettront de mieux répartir les apports. Cependant, ces trois placettes nécessitent un nombre plus important de bénévoles afin d'assurer un suivi régulier. De plus, il est également important de faire vivre l'association Engrainage. Il espère que de nouvelles personnes décideront de les accompagner dans ces actions

**Nathalie KOENDERS**, en sa qualité de conseillère départementale sur le canton de Dijon 2, rappelle que des aides financières, dans le cadre du FAVA (Fonds d'Aide à la Vie Associative), peuvent être accordées aux associations.

**Isabelle MARRET** demande si tous les citoyens peuvent venir récupérer du compost.

**Alain MARY** explique que, légalement, seules, les personnes qui compostent sont habilitées à pouvoir en récupérer. Cependant, il est difficile de les identifier. Aussi, des moments conviviaux sont régulièrement organisés pour distribuer le compost, chacun doit venir avec son contenant.

**Nathalie KOENDERS** ajoute qu'une inauguration du jardin des Apothicaires sera organisée, pendant le temps scolaire, avec les élèves de l'école Joséphine Baker.

## \* Installation d'une placette de compostage dans le square Carrelet de Loisy

**Nathalie KOENDERS** remercie l'association Engrainage qui assure également le suivi de cette placette de compostage. Les conventions avec Dijon Métropole ont ainsi pu être signées. La placette de compostage square Carrelet de Loisy sera inaugurée **le vendredi 20 avril à 17h30**.

**Christine GOULLERET** souhaiterait savoir comment le suivi de cette placette sera organisé.

**Olivier MULLER** rappelle que le square ferme vers 20h00. La placette sera située à droite de la borne fontaine. Le lieu a été validé par les associations Engrainage et Arborescence en lien avec les services techniques de Dijon Métropole. Les bénévoles accompagnés de ces associations assureront le suivi de la placette de compostage.

## \* Projet de fresques rue des Godrans

**Dominique MARTIN-GENDRE** rappelle qu'un rendez-vous technique a permis de faire un premier état des lieux. Il s'avère que le mur côté salon de coiffure, est trop abîmé. Eu égard au budget accordé à ce projet, seul le mur d'en face pourra donc être utilisé. Cependant, la totalité du budget imparti à ce projet servira à la réfection du mur. Lors du groupe de travail qui s'est réuni le 31 janvier dernier, les membres ont convenu de :

- déposer une demande de budget participatif 2018 afin de pouvoir rémunérer l'artiste,
- prendre contact avec le syndic de la copropriété afin d'ajouter ce projet à l'ordre du jour de leur assemblée générale qui se tiendra le 4 avril 2018,
- retenir une thématique en lien avec la végétalisation qui fera écho au jardin de la Banque de France.

La poursuite de ce projet dépend donc de l'accord des copropriétaires et de la hiérarchisation du projet complémentaire dans le cadre des budgets participatifs 2018.

**Martine GIRAUD** s'inquiète de savoir si la convention qui devra être passée avec les copropriétaires a bien été ajoutée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

**Franck AYACHE** précise qu'il est possible de mandater le conseil syndical afin de signer cette convention.

**Le Service Démocratie Locale** s'assurera, en amont de l'Assemblée Générale, que ce point a bien été inscrit à l'ordre du jour.

**Nathalie KOENDERS** rappelle que l'Architecte des Bâtiments de France devra également valider ce projet.

## \* Implantation de 4 tables de jeux

Lors du premier groupe de travail du **mardi 19 décembre 2017**, les membres ont décidé :

\* D'implanter une table de jeux pour enfants dans le square Carrelet de Loisy (petits chevaux).

La commande a été passée et la table sera installée à l'extérieur du square pour enfants. Elle sera de couleur verte pour se fondre parmi les autres jeux déjà implantés.

L'Architecte des Bâtiments de France n'émet pas d'objection particulière pour l'installation de ces tables de jeux à condition de retenir des couleurs plutôt neutres.

\* D'implanter deux tables de jeux pour enfants dans le jardin Darcy (petits chevaux et dames).

Les lieux d'implantation restent à définir. **Nathalie KOENDERS** propose de profiter de la balade urbaine qui sera organisée avec le Conseil Municipal d'Enfants dans le jardin Darcy, courant mai 2018, pour en parler.

Ci-dessous, la photo du lieu d'implantation retenu pour le square Carrelet de Loisy.





Autres couleurs disponibles :



\* D'implanter des tables de jeux pour adultes dans le jardin Darcy – tables de jeux d'échecs

Les membres n'ont pas souhaité retenir la proposition des services techniques, à savoir, apposer sur une table de pique-nique, une plaque en résine avec un jeu d'échecs ou de dames. Ils ont émis le souhait de recueillir l'avis de l'Académie d'échecs Philidor afin d'être conseillés au mieux sur les différents mobiliers existants.

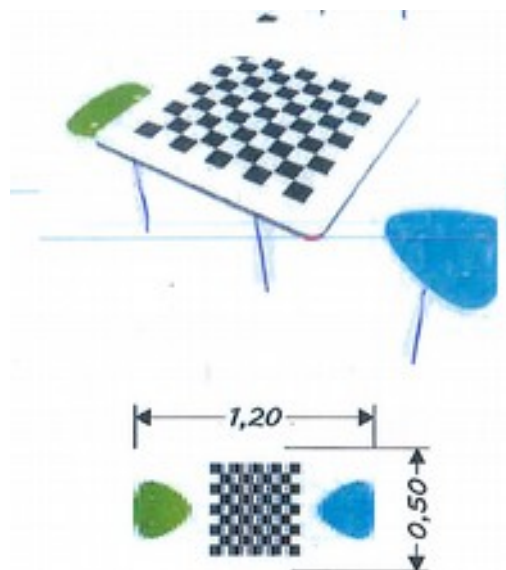
Pour **Yann LOZACH'MEUR**, professeur d'échecs, les tables de pique-nique ne sont pas idéales. En effet, elles ne seront pas utilisées car trop grandes et totalement inadaptées pour des parties d'échecs au cours desquelles les coups sont parfois ultra rapides. Les joueurs doivent être extrêmement proches. Il conseille également l'installation d'au moins 4 ou 5 tables qui permettraient d'organiser des tournois ou des cours d'initiation. Ces tables favoriseraient les liens et les échanges dans ce jardin.

Avant de passer la commande des tables, **Yann LOZACH'MEUR** sera consulté afin de vérifier leur pertinence. **Olivier BERTAT** demande si les tables de jeux pour enfants seront accessibles aux enfants à mobilité réduite. **Nathalie KOENDERS** répond qu'il est trop tard pour modifier ce projet. En revanche, le fournisseur sera interrogé afin de voir ce qu'il est possible de faire lors de l'implantation de prochaines tables de jeux pour enfants.

*Modèle de tables de jeux d'échecs comme celles que l'on peut trouver dans le jardin du Luxembourg à Paris :*



*Le service technique référent propose d'installer le modèle ci-dessous, qui pourrait parfaitement convenir :*



# Projets 2018 : hiérarchisation et vote



## BUDGETS PARTICIPATIFS – HIÉRARCHISATION DES PROJETS 2018 – Commission Centre-Ville

Nom	N°	Projets / Coût	Priorisation
Sabrina MAROC Quentin MONATE	1	<p><b>Frigo solidaire</b></p> <p>L'idée est basée sur le modèle berlinois où des frigos en libre-service sont placés chez des commerçants, mais en extérieur et à la portée de tous. Chacun peut y déposer ou prendre de la nourriture gratuitement et quand il le souhaite. Le but est de lutter contre le gaspillage alimentaire et créer du lien social. En permettant aux habitants du quartier de déposer leur nourriture, ou aux commerçants leurs invendus et, in fine, aux personnes démunies de ne pas avoir à faire les poubelles. Prochaine étape: trouver un commerçant prêt à héberger le frigo et que la ville de Dijon aide au financement du premier frigo solidaire dijonnais!</p> <p>Après les boîtes à livres qui nourrissent notre esprit, adoptons des frigos solidaires à Dijon!</p> <p>Pour de plus amples informations: -&gt; <a href="https://www.identites-mutuelle.com/lesfrigossolidaires">https://www.identites-mutuelle.com/lesfrigossolidaires</a></p> <p>Si ce projet est retenu, il conviendra d'apporter une vigilance toute particulière en raison des contraintes sanitaires existantes liées aux denrées alimentaires. Concernant les secteurs sauvegardés, ce projet devra être validé par l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>Compte tenu de l'absence d'expérience significative, le chiffrage devra être affiné dans le cas où le projet serait retenu. De plus, une attention particulière devra être accordée en terme d'emplacement en raison des contraintes liées à l'accessibilité.</p> <p>Des frigos solidaires ont déjà été installés à Paris, à Metz, à Rennes mais pour qu'un tel projet puisse vivre, il est nécessaire qu'il soit accompagné et porté par une structure porteuse, un commerçant ou un restaurateur par exemple afin que le frigo soit alimenté, que les denrées déposées soient vérifiées. La question du coût en électricité sera à prendre en compte également.</p> <p style="text-align: right;"><b>Coût : 1 500 €</b></p>	8 points
Nicole FABRYKA Mathilde ASTIER Sabrina DOLIDZE	2	<p><b>Récupérateur pour déchets végétaux crus</b></p> <p>Pour réduire le contenu de nos poubelles, des bacs pour récupérer les déchets végétaux crus pourraient être installés au centre-ville comme cela se fait en Suisse. Ces déchets transformés en compost seraient utilisés comme engrais pour les espaces verts de la ville voire vendus aux particuliers. Un site de compostage de quartier pourrait répondre à cette demande mais cela nécessite plusieurs conditions pour que le projet soit viable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir environ 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts pour installer la placette de compostage,</li> <li>- Une structure en support du projet (association, centre social...) avec a minima 2 personnes formées guide-composteurs (ils sont présents pour faire perdurer la dynamique : transferts, récupération du compost...),</li> <li>- Avoir de 2 à 6 habitants qui seront formés référents de site (ils sont présents pour informer les autres habitants),</li> <li>- Et un approvisionnement en broyat de branches par les services techniques de la ville de Dijon.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Coût : 300 €</b></p>	0 point
Philippe PAGES	3	<p><b>Patrimoine Humain</b></p> <p>Dijon a vu naître de nombreuses personnalités célèbres en France, et au-delà. Bien des villes s'enorgueilliraient d'avoir Gustave EIFFEL, Jean Philippe RAMEAU, Bernard de CLAIRVAUX et bien d'autres encore, sans oublier les Ducs de Bourgogne.</p> <p>Ce patrimoine humain pourrait être mis en avant par l'insertion de petites fresque dans le bâti. Ci-contre une fenêtre à l'angle des rues JEANNIN et LAMONQYE sur laquelle pourrait figurer un personnage (en rapport avec le quartier ?) A terme un parcours culturel et ludique pour nos visiteurs du monde entier.</p> <p><i>Ce projet est réalisable sous réserve de validation du projet final par le service Bâtiments.</i></p> <p>Sa faisabilité nécessite, au préalable, de définir quelles personnalités mettre à l'honneur et quels sont les emplacements potentiels afin d'obtenir plusieurs fresques de ce type dans toute la ville.</p> <p>Le coût sera à affiner en fonction du projet de la fresque et devra tenir compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la préparation du support avant réalisation de la fresque</li> <li>- de la réalisation de la fresque</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Coût : 15 000 €</b></p> <p><b>Franck DUBOIS</b> propose éventuellement de réaliser des plaques plutôt que des fresques. Un groupe de travail devra en décider</p> <p><b>Jean-Jacques VERPILLOT</b> souligne que certaines plaques, portant le nom de personnes illustres, sont abîmées et demande s'il serait possible de les remettre en état.</p>	17 points

## BUDGETS PARTICIPATIFS – HIÉRARCHISATION DES PROJETS 2018 – Commission Centre-Ville

Nom	N°	Projets / Coût	Priorisation
<p><b>Kévin THIBAUT</b></p> <p>Réponse des Services</p>	4	<p><b>Parcours de santé</b></p> <p>Je pense qu'il serait intéressant d'apporter cette touche d'originalité en incluant dans les parcs ou autres zones en centre ville des appareils de santé.</p> <p>Ce projet est réalisable sous réserve de trouver une aire de jeux à compléter.</p> <p>Coût estimatif : 5 000 à 10 000 euros/agrès selon le modèle et les travaux d'aménagement nécessaires.</p> <p style="text-align: center;"><b>Coût : 10 000 €</b></p> <p><b>Kévin THIBAUT</b> rappelle que la commission de quartier des Grésilles a installé ce type d'agrès dans le cadre de ses budgets participatifs. <b>Nathalie KOENDERS</b> pense à des appareils de renforcements musculaires pour les séniors.</p> <p><b>Franck DUBOIS</b> demande si ces appareils seront connectés.</p> <p><b>Un membre</b> dit qu'il en existe le long de la coulée verte.</p> <p><b>Olivier BERTAT</b> aimerait savoir s'il existe sur Dijon des balançoires pour personnes handicapées.</p> <p><b>Nathalie KOENDERS</b> répond que ce type de mobilier existe dans le parc de la Colombière.</p>	21 points
<p><b>Pauline LE JEAN (Association Engrainage)</b></p> <p>Réponse des Services</p>	5	<p><b>Équipement pour les placettes de compostage</b></p> <p>L'association Engrainage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-a pour objet d'accompagner les initiatives écocitoyennes</li> <li>-gère les composteurs du square Gaston Roupnel, l'un des rares sites de compostage en accès libre au centre-ville</li> <li>-va étendre ses activités avec deux sites de compostage : square Loisy, jardin des Apothicaires</li> </ul> <p>Bénévoles de l'association, notre engagement est constant, mais nous rencontrons des difficultés. Le site de compostage Roupnel est victime de son succès ! Les apports sont nombreux, les bénévoles et les outils pour brasser et transférer le compost le sont moins. De plus, malgré les actions de la Ville et notre affichage, les déjections canines sont envahissantes.</p> <p>Pour pérenniser ce site et les deux prochains nous aurions besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'équiper chaque site d'outils et de coffret fermé</li> <li>-d'installer une clôture en bois autour de la zone de compostage de Gaston Roupnel</li> </ul> <p>En espérant que vous nous aiderez dans ce projet écocitoyen et que vous viendrez déposer votre compost dans l'un de nos sites !</p> <p>Ce projet est réalisable.</p> <p>Coût clôture : 100 euros TTC/ml</p> <p>Coût du bac de rangement - modèle installé au Jardin des apothicaires avec couvercle et cadenas (1.8m x 0.80m x 0.60m) : 2000 euros TTC</p> <p style="text-align: center;"><b>Coût : 4 000 €</b></p> <p><b>Pauline LE JEAN</b> précise que ce projet permettrait d'éviter le problème des déjections canines aux abords de la placette de compostage. De plus, une cabane pour ranger les outils serait judicieuse. En effet, il faut transporter des outils et ce n'est vraiment pas pratique. Cette cabane pourrait être utile pour le square Gaston Roupnel mais aussi pour le jardin des Apothicaires.</p>	32 points
<p><b>Evelyne FOUSSIER</b></p> <p>Réponse des Services</p>	6	<p><b>Ajouter des arceaux à vélo</b></p> <p>Il est certes bien de se déplacer en vélo. Certains avec VéloDi d'autres avec leur vélo personnel. Il y a trop peu d'endroits pour déposer et poser l'antivol des vélos.</p> <p>Aux Halles il n'y a que très peu de place (devant carrefour city). Idem pour aller faire une course en ville.</p> <p>La demande en arceaux vélos est forte par endroit et parfois supérieure à l'offre, pourtant déjà conséquente. Les services poursuivent les installations. 3 arceaux supplémentaires ont été implantés place Jean Macé en février. Sur la place des Halles Centrales, la présence du marché et de ses nombreux piétons ne permet pas la mise en place d'arceaux. Ce n'est toutefois jamais simple de positionner des arceaux vélos dans un secteur contraint car ils ne doivent ni gêner les piétons ni se situer devant les vitrines des commerçants. Il va toutefois être étudié pour augmenter la capacité place de la Banque ou côté rue des Godrans.</p> <p style="text-align: center;"><b>Coût unitaire : 200 €</b></p> <p><b>Jean-Jacques VERPILLOT</b> revient sur le problème des cyclistes qui entrent avec leurs vélos dans les Halles les jours de marché.</p> <p><b>Daniel DESPREZ</b> rappelle qu'il existe des panneaux pour interdire la circulation des cyclistes les jours de marché.</p> <p><b>Un membre</b> demande pourquoi ce projet fait partie des budgets participatifs alors que, selon lui, l'implantation d'arceaux à vélos relève de la compétence de Dijon Métropole.</p> <p><b>Dominique MARTIN-GENDRE</b> propose de sortir ce projet de la hiérarchisation des budgets participatifs et de voir avec Dijon métropole ce qu'il est possible de faire.</p>	



## BUDGETS PARTICIPATIFS – HIÉRARCHISATION DES PROJETS 2018 – Commission Centre-Ville

Nom	N°	Projets / Coût	Priorisation
Rh Style          <b>Réponse des Services</b>	7	<p><b>Visibilité passage Bossuet</b></p> <p>Étant nouvelle commerçante au passage Bossuet au centre-ville, j'ai eu de nombreux retours de la part de mes clientes qui avaient du mal à trouver le passage et ma boutique. Tout est mis en valeur pour le reste des commerçants en dehors de la galerie sauf nous. Malheureusement les 2 entrées du passage côté rue du Chapeau Rouge et rue Bossuet sont très peu visibles et se fondent dans l'architecture des bâtiments. Mon idée aujourd'hui est d'installer des panneaux lumineux avec le nom du passage. Ce serait vraiment un plus pour nous commerçants de la galerie et clients ou futurs clients. De plus une grande partie des murs du passage est en blanc et se fait taguer souvent par des passants irrespectueux. Ma deuxième idée serait de faire appel à des artistes peintre ou tagueurs pro qui feraient place sur ces murs à leur imagination.</p> <p>Pour les panneaux lumineux, ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs, il relève d'une activité privée commerciale. Pour autant, il sera transmis au service commerce. Pour la fresque, ce projet est réalisable sous réserve que le propriétaire des murs donne son accord. Le coût sera à affiner en fonction du projet de la fresque et devra prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparation du support avant réalisation de la fresque</li> <li>- réalisation de la fresque</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Coût : 10 000 €</b></p>	0 point
<b>Marie BORDAT</b>          <b>Réponse des Services</b>	8	<p><b>Fresque rue des Godrans</b></p> <p>En complément de la proposition de fresque adoptée en 2017, le projet est à nouveau soumis à la commission du Centre-ville afin de procéder à sa réalisation. En effet, suite à l'étude du projet, un complément est nécessaire, notamment pour la rémunération de l'artiste qui sera retenu.</p> <p>Ce projet est réalisable dans la continuité du projet retenu dans le cadre des budgets participatifs 2017. Les frais de réfection du mur étant très élevés, un complément de 6 000€ à 7 000€ est nécessaire pour terminer ce projet.</p> <p style="text-align: right;"><b>Coût : 7 000 €</b></p> <p><b>François BELORGEY</b> précise que, si la copropriété ne donne pas son accord, cette somme sera affectée au projet suivant.</p>	23 points
<b>Olivier BERTAT</b>                      <b>Réponse des Services</b>	9	<p><b>Chargeur de rue – StreetCharge</b></p> <p>Des chargeurs mis à disposition des citadins et touristes, dans les rues de Dijon. Quelle idée futuriste ! Ne trouvez-vous pas frustrant le fait de vouloir faire une photo de la place de la Libération et d'entendre son téléphone bipper pour batterie trop faible ? Touriste, vous avez besoin de recharger votre tablette pendant 10mn ? Des plots d'accueil avec une tablette pour charger et poser son téléphone ou sa tablette en ville. Avec ou sans parapluie de capteur d'énergie solaire, mais l'énergie renouvelable est adéquate pour ce type de projet. Concevoir la ville du futur doit permettre à la technologie de rester opérationnelle à tout instant. Ces stations sont déjà disposées dans plusieurs villes dont NYC... NB la hauteur des postes d'accueil doit permettre à une personne en fauteuil de pouvoir l'utiliser également.</p> <p>Ce projet est intéressant et opportun. En effet, au cours de la journée, il est fréquent d'avoir besoin de recharger son téléphone.</p> <p>De telles bornes de recharge pourraient être déployées, au delà des jardins publics, dans les grandes places du centre-ville (République, Libération, Zola...) et dans certains établissements recevant du public (zone d'accueil rue de l'Hôpital ou vers la boutique du MBA par exemple).</p> <p>De telles bornes pourraient aussi servir pour passer de l'information au sujet de Dijon et la Métropole.</p> <p>Pour aller encore plus loin, pourquoi ne pas imaginer un dispositif à adapter sur les « Velodi » qui permettrait de recharger son smartphone tandis qu'on se déplace. C'est d'ailleurs sur ce principe que fonctionnent les bornes de recharge « à pédales » qui existent dans certaines gares.</p> <p>Pour la faisabilité, hormis la question de la fixation au sol, il semble que la question est surtout celle du mode de production électrique de la borne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Soit par raccordement au réseau électrique (mais cela peut être compliqué en extérieur, notamment dans les parcs et jardins)</li> <li>o Soit par moyen mécanique (pédalage)</li> <li>o Soit par énergie solaire</li> </ul> <p>Il semble que les deux dernières solutions seraient à privilégier : autonomes et sans risque</p> <p>Ces bornes sont souvent proposés en location, à l'achat elles restent assez onéreuses, entre 2000 € et 3000 € la borne.</p> <p style="text-align: right;"><b>Coût : 3 000 €</b></p> <p><b>Olivier BERTAT</b> souligne que ce projet est en lien avec la ville numérique.</p>	18 points

## BUDGETS PARTICIPATIFS – HIÉRARCHISATION DES PROJETS 2018 – Commission Centre-Ville

Nom	N°	Projets / Coût	Priorisation
Jean-Jacques VERPILLOT  Réponse des Services	10	<p><b>Radars pédagogiques rue Condorcet</b>                      Installer un radar pédagogique rue Condorcet à l'instar de celui installé rue Daubenton                      Un radar pédagogique pourrait être installé rue Condorcet pour rappeler que la vitesse est limitée à 30 km/h .</p> <p style="text-align: center; color: red;">Coût : 2 500 €</p> <p>Jean-Jacques VERPILLOT précise que cette rue est très fréquentée et les habitants n'osent pas traverser.                      Nelly GREULLET demande si la ville ne peut pas prendre en charge ce projet.                      Daniel DESPREZ ajoute que ce type de radar a été mis en place rue Daubenton l'année dernière et cela fonctionne très bien. Les automobilistes légèrement au-dessus de 50km/h ralentissent.</p>	13 points
Maryse CUPAILO  Réponse des Services	11	<p><b>Modifier l'aménagement de la place Saint Michel</b>                      Les buissons font office d'un idéal "coin WC" pour chiens. Inconvenient l'été, avec la chaleur qui exalte les odeurs, le plaisir d'une pause sur les bancs est gâché !</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Diminuer le parterre de buisson et y installer d'autres bancs.</li> <li>2) Planter d'autres arbres derrière la fontaine en bordure de route (face au salon de coiffure)</li> <li>3) Installer une poubelle "crottes à chien"</li> </ol> <p>Autre remarque, sur le trottoir de l'arrêt de bus, autour de la poubelle, existe une bordure mal venue pour les piétons qui traversent la place depuis la rue parallèle à celle qui longe l'église.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) supprimer la bordure</li> <li>2) choisir un autre endroit pour la poubelle dans l'espace récupéré, sachant qu'il n'y en a pas le long du trottoir côté habitation, et que l'on en trouve une à côté de l'arrêt de bus.</li> </ol> <p style="color: red;">La Place Saint Michel pourrait être réaménagée de manière globale mais le coût dépasserait l'enveloppe allouée à la commission de quartier. Néanmoins, les services sont favorables à un réaménagement sommaire qui n'obère pas l'avenir.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- l'implantation de bancs est réalisable : 3 200€ euros pour 2 bancs</li> <li>2- la plantation d'arbres supplémentaires n'est pas souhaitée</li> <li>3- un canibox existe déjà un sur la place et il n'est pas prévu d'en installer un supplémentaire</li> <li>4- la suppression de la bordure est pertinente en effet. Il est possible d'envisager le réaménagement de cette zone en reprenant le revêtement de sol et en déplaçant la clôture : 2 000 €</li> </ol> <p style="text-align: center; color: red;">Coût : 5 200 €</p> <p>Maryse CUPAILO aimerait qu'une priorité soit donnée aux deux rangées de haies. En effet, les déjections canines y sont très importantes. De plus, elle demande s'il serait possible de l'associer au projet de piétonisation.                      Nathalie KOENDERS répond que la piétonisation s'arrête avant cette place.</p>	7 points
Catherine GAUTHIER  Réponse des Services	12	<p><b>Bancs publics</b>                      Je travaille dans le centre-ville et je trouve qu'entre le Boulevard De Brosses : notamment entre Darcy et République (donc une très longue distance) surtout pour les personnes âgées ou handicapées ou tout simplement les promeneurs, il n'y a que deux petits bancs près du parking Trémouille. Serait-il possible d'y installer d'autres bancs ? (Malgré le tram, la voie des cycles et les marcheurs, il y a quand même des endroits dans ce long boulevard, où ce serait possible).</p> <p style="color: red;">Ce projet est réalisable. Néanmoins aucun emplacement n'est à ce jour défini, il sera donc nécessaire de faire des propositions et de faire valider les emplacements proposés qui sont conditionnés à plusieurs critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disponibilité du sous-sol (absence de réseaux)</li> <li>- liberté de passage sur le trottoir (au moins 1m40 réglementaire)</li> <li>- absence de gêne occasionnée aux riverains/commerces éventuels</li> </ul> <p style="text-align: center; color: red;">Coût d'un banc : 800€ TTC/ unité                      Coût d'un fauteuil : 500€ TTC/ unité</p>	2 points

**BUDGETS PARTICIPATIFS – HIÉRARCHISATION DES PROJETS 2018 – Commission Centre-Ville**

Nom	N°	Projets / Coût	Priorisation
<p><b>Bernard PIERRAT</b></p> <p>Réponse des Services</p>	<p>13</p>	<p><b>Amélioration du cadre de vie dans les rues Diderot, Vannerie, Dietsch.</b>                      Renforcer les interventions pour la propreté de ces rues (notamment crottes de chiens sur les trottoirs chaque matin, dépôts d'ordures et déchets à l'angle de la rue Vannerie/ rue Dietsch...).</p> <p>Rue Dietsch (entre la rue Vannerie et la rue Diderot) les trottoirs sont très étroits et, par endroit, impraticables en cas de pluie : il convient de choisir entre places de stationnement, voie de circulation des voitures, piste cyclable et ne pas continuer d'imposer l'ensemble.</p> <p>Enfin créer le stationnement payant rue Diderot, ce qui facilitera les interventions des artisans ainsi que l'amélioration de la propreté, le stationnement étant constamment à son maximum.</p> <p>En mars 2017, la ville de Dijon a lancé une grande campagne de propreté urbaine dont le but était de renforcer le degré de prise de conscience et le civisme des habitants.</p> <p>Après de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation menées ces dernières années, la municipalité franchit un cap en intégrant à l'opération un volet répression. Les auteurs d'actes d'incivilités, quotidiens et parfois jugés anodins, sont désormais sanctionnés à hauteur de 68€ grâce à une nouvelle disposition législative. Cette disposition concerne notamment les propriétaires de chiens qui ne ramasseraient pas les déjections de leur animal de compagnie. En effet, depuis le 21 septembre 2017, les agents de la brigade verte et de la police municipale verbalisent les auteurs d'incivilités qui sont passibles d'une amende forfaitaire de 68€. Une contravention de troisième classe nouvellement créée par le décret du 25 mars 2015 pour tout déchet jeté dans un lieu public. Les policiers municipaux sont donc habilités à verbaliser sur cette base sans avoir besoin de recourir à un arrêté municipal.</p> <p>Le stationnement payant résident est de nature à répondre à l'attente des riverains qui peuvent trouver une place et de surcroît près de chez eux. Ce dispositif peut être envisagé si une majorité de riverains d'une section de voie se prononcent favorablement.</p> <p>Rue Dietsch, le trottoir de gauche, dans le sens de circulation est très exigü mais celui de droite permet aux piétons un cheminement plus confortable. En tout état de cause il paraît difficile de supprimer le double sens cyclable qui ne permettrait d'ailleurs pas d'élargir le trottoir de gauche.</p> <p><b>Dominique Martin-GENDRE</b> ajoute, qu'actuellement, une réflexion globale sur le stationnement payant à l'échelle de la ville de Dijon, est en cours.</p>	<p>1 point</p>
<p><b>Frédéric PIERRE</b></p> <p>Réponse des Services</p>	<p>14</p>	<p><b>Création d'une place publique à la place du parking rue Devant les Halles Champeaux</b>                      Je souhaite créer une place publique en remplacement des 10 places de parking et toilettes publiques sur la rue Devant les Halles Champeaux. Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un espace de vie sécurisé pour l'organisation de différents événements (concerts, expos, videgrenier ...) en profitant notamment de l'activité de la Ferronnerie juste à côté</li> <li>- Un projet à faible coût puisqu'il suffit de mettre le même revêtement identifiable que dans le reste de la zone piétonne et pourquoi pas l'agrémenter d'une œuvre d'art contemporaine ou d'une fontaine (pitié, laissez les quelques arbres ...)</li> <li>- Un projet qui rapporte puisque vous pourriez louer des emplacements de terrasse aux restaurants et bars des alentours (Les Cariatides ..), ce qui rapporterait des taxes supplémentaires à la mairie</li> <li>- Un projet de redynamisation dans un quartier Antiquaires-Rousseau qui revit actuellement et lui donnerait un centre névralgique.</li> </ul> <p>Il est toujours possible de supprimer du stationnement sur l'espace public. C'est effectivement nécessaire pour requalifier cette très jolie placette. Cela nécessite une concertation avec les habitants et les commerçants du secteur.</p> <p>Ce projet pourrait être étudié dans le cadre d'un groupe de travail mais nécessite un budget conséquent.  <b>Coût : 40 000 €</b></p> <p><b>Christelle AUGER</b> habite rue Champeaux. Elle explique qu'il est très difficile, pour une personne à mobilité réduite de s'y garer. Elle souhaiterait qu'une place de stationnement pour les personnes handicapées soit matérialisée au sol. Selon <b>Olivier BERTAT</b>, il semblerait que le Maire ait donné son accord. De plus, il insiste sur le stationnement qui est vraiment très compliqué en raison des cafés et des restaurants.</p>	<p>0 point</p>

BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS INTER-QUARTIERS			
Nom	N°	Projets / Coût	Priorisation
Élise BARTELEMY	15	<p><b>Compost collectif</b> La ville pourrait installer des composteurs à la disposition des citoyens, ce qui permet aux habitants de contribuer aux efforts collectifs en matière d'environnement. Le compost pourrait ensuite être réutilisé par les citoyens et/ou par la ville. Chaque composteur permettrait de recueillir et de valoriser les matières résiduelles organiques de 15 à 30 personnes.</p> <p>Il existe aujourd'hui plusieurs site de compostage de quartier sur Dijon : Square Gaston Roupnel (rue de Tivoli), Parc Clémenceau (rue Jean de Cirey), Espace Baudelaire (Avenue Charles Baudelaire), AVUM (28 rue le Jolivet), centre social Bourroches (71 bis rue de la Corvée), jardin de l'Arquebuse (1 avenue Albert Premier) et l'Eco-quartier Heudelet (allée Chevalier de la barre). Prochainement 2 sites vont voir le jour au square de Loisy (rue Buffon) et au jardin des Apothicaires (derrière le musée de la vie Bourguignonne). D'autres sites peuvent voir le jour mais cela nécessite plusieurs conditions pour que le projet soit viable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir environ 10m<sup>2</sup> d'espaces verts pour installer la placette de compostage,</li> <li>- Une structure en support du projet (association, centre social...) avec a minima 2 personnes formées guide-composteurs (ils sont présents pour faire perdurer la dynamique : transferts, récupération du compost...),</li> <li>- Avoir de 2 à 6 habitants qui seront formés référents de site (ils sont présents pour informer les autres habitants),</li> <li>- Et un approvisionnement en broyat de branches par les services techniques de la ville de Dijon.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Coût : 300 €</b></p>	
Stéphane DUPAS	16	<p><b>Liberté d'expression associatif</b> La vie associative dijonnaise est très riche, et trop peu connue des habitants. Le projet consiste à réaliser des panneaux d'affichages pour les associations (uniquement elles) pour afficher leur prochain événement (conférence, visite, fête...), mais aussi (très important), ce panneau sera une tribune d'expression et d'information. Les associations pourront publier sur 3-4 pages, par exemple, tout texte en relation avec leur activité, texte sous leur responsabilité. Ces panneaux visibles pour les piétons (trottoirs, parcs...) seront alors une source d'information de la vie associative. Sur un même panneau s'expriment plusieurs associations. Reste à définir le temps que resteront les informations ("turn over"), comment seront gérés ces panneaux (mairie ou inter associations: charte à rédiger), une vitrine pour protéger les feuilles ou pas... Les feuilles seront fournies par les associations, la mairie n'a rien à imprimer. Ces panneaux ne seront pas éclairés (sobriété énergétique). Bien que ce projet soit réalisable, la collectivité essaye au maximum de libérer l'espace public. Aussi, si ce projet était retenu, il conviendra que les lieux d'implantation des panneaux soient validés par les services compétents de la municipalité. De la même manière, les questions liées à la gestion des informations affichées (quel type d'information, qui gère la mise en place et le retrait des informations,) de l'entretien et de la de propreté devront être étudiées en groupe de travail.</p> <p style="text-align: center;"><b>Coût : Le coût (fourniture et pose comprises) s'élève à 1 600 € pour un panneau en simple face et à 1 800 € pour un panneau en double face.</b></p>	4 points
André DUFFOUR	17	<p><b>Armoire à manger partagée</b> Installation d'une armoire à manger partagée. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, poser les aliments non périssables que l'on n'utilise plus pour en faire profiter d'autres personnes. Pour info, voir les sites suivants : <a href="https://fr.ulule.com/armoire-partagee/">https://fr.ulule.com/armoire-partagee/</a> <a href="https://mrmondialisation.org/armoire-locale-partagee-pour-lutter-contre-la-precarite/">https://mrmondialisation.org/armoire-locale-partagee-pour-lutter-contre-la-precarite/</a> Si ce projet est retenu, il conviendra d'apporter une vigilance toute particulière en raison des contraintes sanitaires existantes liées aux denrées alimentaires. Concernant les secteurs sauvegardés, ce projet devra être validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Compte tenu de l'absence d'expérience significative, le chiffrage devra être affiné dans le cas où le projet serait retenu. De plus, une attention particulière devra être accordé en terme d'emplacement en raison des contraintes liées à l'accessibilité. Enfin, pour qu'un tel projet puisse vivre, il est nécessaire qu'il soit accompagné et porté par une structure porteuse, un commerçant ou un restaurateur par exemple afin que l'armoire à manger soit alimentée et que les denrées déposées soient vérifiées.</p> <p style="text-align: center;"><b>Coût : 2 000 €</b></p>	



BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS INTER-QUARTIERS			
Nom	N°	Projets / Coût	Priorisation
Evelyne AMIDIEU- GROS  Réponse des services	18	<p>Valorisation des arbres remarquables ou essences rares des arbres du Lac Kir pour les nombreux promeneurs</p> <p>Travail avec le jardin de L'Arquebuse : élaborer une forme "d'étiquetage".</p> <p>Le projet est pertinent dans la dynamique de la valorisation des oiseaux présents sur le lac, ainsi que de la labellisation Ecojardin du site.</p> <p>A partir d'un listing des arbres présents, un travail d'identification des arbres à valoriser pourrait être entrepris avec le Jardin Des Sciences dans un cadre participatif, en élargissant la problématique aux différents arbres présentant un intérêt pour la biodiversité locale (par exemple les arbres ressources pour les pollinisateurs, les oiseaux, les arbres procurant un abri etc ...)</p> <p>L'estimation du coût sera à affiner en fonction du support d'étiquetage.</p> <p><b>Coût : 3 000 €</b></p>	
Romuald OULION  Réponse des services	19	<p><b>La lumière qui vient des crottes de chien</b></p> <p>D'un côté, moins de crottes sur les trottoirs, de l'autre, de la lumière à pas cher...</p> <p>Concrètement, les propriétaires de chiens du quartier sont invités à déposer les crottes de leur animal par une trappe installée dans ce réverbère forcément pas comme les autres. Au cœur de ce dernier, les déjections sont transformées en énergie. Et la lumière scintille. Selon l'inventeur, dix sachets d'excréments suffisent pour produire de la lumière pendant deux heures. Les lampadaires à gaz sont moins nocifs vis-à-vis de l'environnement que les LED : ces derniers diffusent en effet une lumière bleue faisant fuir les chauves-souris. Contribuer à rendre la ville plus propre et le faire de façon durable et environnemental et ça existe déjà au Royaume Uni. Alors pourquoi pas à Dijon ?</p> <p>Ce projet innovant doit être approfondi car il vient s'ajouter aux équipements existants. De plus, sa commercialisation en France reste incertaine à ce jour. L'estimation financière est donc impossible à ce jour. S'il est retenu, ce projet pourrait éventuellement être expérimenté dans un quartier à partir du volontariat de propriétaires de chiens.</p>	4 points

**Nathalie KOENDERS** propose les modalités de vote suivantes :  
Chaque votant disposera de 6 points qu'il pourra répartir sur les projets de son choix.

**Les projets suivants ont été retenus :**

- Équipements pour les placettes de compostage : 4 000 €
- Fresque rue des Godrans – suite : 7 000 €
- Parcours de santé : 20 000 €
- Chargeur de rue – Streetcharge : 6 000 €

**Les 25 votants approuvent à l'unanimité le choix des projets.**

Porteur de projet	Numéro	Titre du projet	Coût	Nombre de points	Cumul
Pauline LE JEAN	5	Equipement pour les placettes de compostage	4000	32	4000
Marie BORDAT	8	Fresque rue des Godrans	7000	23	7000
Kévin THIBAUT	4	Parcours de santé	10000	21	20000
Olivier BERTAT	9	Chargeur de rue – Streetcharge	3000	18	6000
Phillippe PAGES	3	Patrimoine Humain	15000	17	
Jean-Jacques VERPILLOT	10	Radar pédagogique rue Condorcet	2500	13	
Sabrina MAROC et Quentin MONATE	1	Frigo solidaire	1500	8	
Maryse CUPAILOLO	11	Modifier l'aménagement de la place Saint Michel	5200	7	
Stéphane DUPAS	16	Liberté d'expression associatif	1800	4	
Romuald OULION	19	La lumière qui vient des crotes de chien		4	
Catherine GAUTHIER	12	Bancs publics	800	2	
Bernard PIERRAT	13	Amélioration du cadre de vie dans les rues Diderot, Vannerie, Dietsch		1	
Nicole FABRYKA et Mathilde ASTIER et Sabrina DOUIDZE	2	Récupérateur pour déchets végétaux crus	300	0	
Evelyne FOUSSIER	6	Ajouter des arceaux à vélo	200	0	
Rh Style	7	Visibilité passage Bossuet	10000	0	
Frédéric PIERRE	14	Création d'une place publique à la place du parking devant les Halles Champeaux	40000	0	
Elise BARTELEMY	15	Compost collectif	300		
André DUFFOUR	17	Armoire à manger partagée	2000		
Evelyne AMIDIEU-GROS	18	Valorisation des arbres remarquables ou essences rares des arbres du Lac Kir pour les nombreux promeneurs	3000		
TOTAL			106600		37000

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS DÉJÀ PREVU- Commission Centre-Ville

Noms	N°	Projets
Benjamin DEFAUT	1	<b>Point recharge cycles électriques devant la Poste Grangier</b> Utilisateur d'un quadricycle électrique (renault Twizy), l'installation de bornes de recharge électriques place Grangier, devant la poste, permettrait de recharger vélo, moto, scooter, et quadricycle électriques pendant ses achats en centre ville. Une idée appliquée dans d'autres métropoles ! :)
Réponse des Services		Des bornes de recharges pour véhicules électriques seront installées dans le Parking Grangier (et non pas sur l'espace public). Cet aménagement est prévu en 2018/2019 (la planification des travaux est en cours).
Jérôme TRUBLET	2	<b>Parc Darcy</b> Pourquoi ne pas dynamiser ce parc avec la mise en place d'un kiosque (buvette) dans le parc afin de proposer différentes activités ?
Réponse des Services		Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Toutefois, la Ville de Dijon mène une réflexion autour de la question des usages du jardin et de l'évolution de son environnement immédiat (Tram, place Darcy, piétonnisation Liberté) pour conforter et réorienter l'attractivité du Jardin Darcy tout en le repositionnant comme un lieu d'animation. Une première expérimentation a été menée l'été dernier autour de différents axes : - Animations culturelles et installation d'un parquet mis à disposition des associations : Un parquet a été installé sur la partie haute du Jardin entre le 11 juillet et le 02 octobre 2017. Plus de 30 associations (dont 1/4 d'associations dans le domaine de la danse) ont utilisé le parquet. A cela il convient d'ajouter les nombreuses utilisations « libres », en particulier les samedi et dimanche. - Animations sportives Entre le 10 juillet et le 01 septembre, une activité sportive a été proposée chaque soir entre 18h15 et 19h. -Expositions sur les grilles Les supports d'affichage ont été améliorés, planification et la mise en œuvre des expositions ont été confortées. Ces animations seront reconduites sur la période estivale 2018. Par ailleurs, la Ville de Dijon souhaiterait mettre en place une démarche food-truck - triporteurs afin de déployer une offre à l'intérieur du jardin (tri-porteur par exemple) sur 4 ou 5 événements.
Evelyne FOUSSIER	3	<b>Place du Théâtre</b> Je remarque que la place du Théâtre est dépourvue de bancs. Beaucoup de gens se rendent à la pharmacie ou au laboratoire, entre autre, et parfois aimeraient pouvoir se reposer sur un banc.
Réponse des Services		Il n'existe pas de place disponible place du Théâtre. En revanche, cette demande pourra être étudiée à l'occasion de l'aménagement de la place Sainte Chapelle, dans le cadre d'un réaménagement futur.
Marie-Claude DELAMARCHE	4	<b>Étiquettes informatives pour les arbres des places et des jardins</b> Installer des étiquettes ou des pancartes pour indiquer le nom des arbres, leurs origines, leurs caractéristiques pour les arbres des places de la ville et pour ceux des jardins.
Réponse des Services		Ce type de signalétique reste très fragile par rapport aux actes de malveillance (casses, tags...). Néanmoins, une réflexion est engagée sur des balades urbaines connectées dans les parcs. Les promeneurs pourraient découvrir l'histoire du jardin, les essences les plus remarquables avec une application pour Smartphone.
Claire VIRELY	5	<b>Mettre en place des actions de lien social et écologique</b> Développer des projets tels que : les incroyables comestibles, utiliser les terres libres de Dijon pour développer un maraîchage local : "les légumes de Dijon", ce en permaculture. Arrêter de bétonner : utiliser les espaces existants pour faire de nouveaux jardins et des potagers collectifs et non de nouveaux immeubles. Installer des toits végétaux sur les toitures plates et installer des ruches. Couper les éclairages de toutes les vitrines le soir, lancer une campagne pour couper tous les appareils en veille chez les particuliers. Pour inciter les habitants à circuler à vélo, instaurer un jeu type jeu concours ou à récompense pour les cyclistes ( plutôt que blâmer les voitures)..
Réponse des Services		La municipalité place la biodiversité et la présence du végétal parmi ses priorités. La gestion différenciée des espaces verts, la multiplication des prairies urbaines ou encore le développement d'un vaste espace écologique sur le plateau de la Cras sont quelques-unes des actions menées pour développer la nature dans l'aire urbaine. Les habitants intéressés peuvent s'investir, de différentes manières, sous la houlette du Jardin des sciences. Dans le cadre du « plan biodiversité », l'opération « J'adopte un pied d'arbre, un pied de mur » permet de planter dans l'espace public des plantes et fleurs. Le Jardin des sciences conseille et accompagne les citoyens toute l'année grâce à des idées d'espèces végétales, contribuant à la biodiversité urbaine et utiles pour les pollinisateurs, qui sont proposées. Pour participer, il suffit de faire une demande en ligne du permis de végétaliser en sélectionnant sur une carte l'arbre ou le mur que vous souhaitez végétaliser. Les commissions de quartiers ont mis en place des petites parcelles de terrain, formant des jardins partagés. Dans ces parcelles citadines, les jardiniers amateurs d'un même quartier se retrouvent pour sarcler, semer et biner, dans la bonne humeur. Il en existe dans différents quartiers de la Ville. Tout récemment, au Centre-Ville, le jardin des Apothicaires a vu le jour. Il se situe, au cœur de l'îlot Saint Anne, derrière le jardin du Musée de la Vie Bourguignonne. Les jardins familiaux propose aussi des dizaines de parcelles individuelles de 150 à 300m2 chacune, sont proposées par la ville de Dijon aux familles dijonnaises, par le biais de deux associations : Jardinot et Les Jardins et Vergers de

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS DÉJÀ PREVU- Commission Centre-Ville

		<p>la Chouette.</p> <p>Les habitants intéressés ont également la possibilité de participer avec le Jardin des sciences à l'observatoire de la biodiversité urbaine. À partir de protocoles simples et accessibles du programme « Vigie-Nature », il est possible d'étudier au plus près la faune et la flore « ordinaires » près de chez soi. En photographiant des escargots, des insectes ou des plantes sauvages en milieu urbain et en adressant ces clichés à l'équipe du Jardin des sciences, les citoyens participent au recensement des espèces animales et végétales locales.</p> <p>Vous souhaitez participer ?</p> <p>Pour plus de renseignement, rendez-vous sur le site Dijon C'est ma nature J'agis pour la biodiversité ou contactez l'équipe du Jardin des sciences : <a href="mailto:museum@ville-dijon.fr">museum@ville-dijon.fr</a> - 03.80.48.82.00</p>
<p><b>Serge GORNY</b></p> <p style="color: #f4a460;">Réponse des Services</p>	<p><b>6</b></p>	<p><b>Trous dans la chaussée</b></p> <p>17 bis rue de la Manutention, il y a, devant ma porte, un trou dans la chaussée, régulièrement bouché par un agent municipal. Quand il pleut les piétons se font mouiller à chaque passage de véhicule. Quand il pleut très fort la gerbe est impressionnante ! Un jour, nous avons accueilli une dame trempée entièrement ! Nous lui avons prêté des vêtements afin qu'elle passe une journée au travail décernement. Les automobiliste ne respectent pas la limite de vitesse malgré le carrefour proche. Il suffirait que ce travail soit fait par une personne compétente.</p> <p style="color: #f4a460;">Ce signalement à été pris en compte, il sera traité prochainement</p>
<p><b>Serge GORNY</b></p> <p style="color: #f4a460;">Réponse des Services</p>	<p><b>7</b></p>	<p><b>Verdure</b></p> <p>Je suis propriétaire de 3 maisons d'habitation au 17 bis rue de la Manutention. Le trottoir s'agrandit à cet endroit et mesure 4 mètres de large. Ce lieu pourrait être végétalisé sans nuire au passage piétonnier. Je donne mon accord pour que cette végétation puisse envahir légèrement ma façade jusqu'au 1er étage en évitant les plantes agrippantes.</p> <p style="color: #f4a460;">Le programme "j'adopte un pied d'arbre, un pied de mur" (<a href="https://teleservices.dijon.fr/ma-nature/actualites/Pages/J-adopte-un-pied-d-arbre-un-pied-de-mur.aspx">https://teleservices.dijon.fr/ma-nature/actualites/Pages/J-adopte-un-pied-d-arbre-un-pied-de-mur.aspx</a>) permet la plantation et l'entretien par les habitants de petites zones à végétaliser. Le Jardin des sciences peut accompagner un groupe d'habitants motivés pour végétaliser de manière collective une rue.</p>
<p><b>Rodolphe AUGIER</b></p> <p style="color: #f4a460;">Réponse des Services</p>	<p><b>8</b></p>	<p><b>Moins de déjections canines</b></p> <p>Je propose que la police municipale puisse réaliser des contrôles de "sacs à déjections canines" sur les propriétaires de chiens lorsque ceux-ci sont en promenade avec leur ami quadrupède. Il pourrait y avoir dans un premier temps une période de sensibilisation puis plus tard une période de "verbalisation préventive". Un tarif bien ajusté est nécessaire pour ne pas être mal perçu par la population s'il est trop élevé; il doit être dans un premier temps incitatif. Un déploiement massif de sacs à déjections canines doit accompagner cette entreprise d'assainissement du centre-ville.</p> <p style="color: #f4a460;">En mars 2017, la ville de Dijon a lancé une grande campagne de propreté urbaine dont le but était de renforcer le degré de prise de conscience et le civisme des habitants.</p> <p style="color: #f4a460;">Après de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation menées ces dernières années, la municipalité franchit un cap en intégrant à l'opération un volet répression. Les auteurs d'actes d'incivilités, quotidiens et parfois jugés anodins, sont désormais sanctionnés à hauteur de 68€ grâce à une nouvelle disposition législative. Cette disposition concerne notamment les propriétaires de chiens qui ne ramasseraient pas les déjections de leur animal de compagnie.</p> <p style="color: #f4a460;">En effet, depuis le 21 septembre 2017, les agents de la brigade verte et de la police municipale verbalisent les auteurs d'incivilités qui sont passibles d'une amende forfaitaire de 68€. Une contravention de troisième classe nouvellement créée par le décret du 25 mars 2015 pour tout déchet jeté dans un lieu public. Les policiers municipaux sont donc habilités à verbaliser sur cette base sans avoir besoin de recourir à un arrêté municipal.</p>
<p><b>Olivier BERTAT</b></p>	<p><b>9</b></p>	<p><b>Totem d'information interactif et tactile</b></p> <p>Des bornes d'informations disséminées dans Dijon pour accéder rapidement à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un plan de la ville, rechercher un itinéraire, une rue</li> <li>- rechercher un magasin, bars et restaurants, ses horaires et le parcours pour y parvenir</li> <li>- les moyens de transports et les temps de trajet</li> <li>- avoir d'un coup d'œil une liste des magasins environnants</li> <li>- recherche d'un lieu historique, d'un musée</li> <li>- connaître les futures animations par lieu ou par thème</li> </ul> <p>Totem adapté également au handicap, réglable en hauteur et avec aide visuelle ou sonore</p> <p>Emplacements par exemple, place Darcy, place du Théâtre</p>



## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS DÉJÀ PREVU- Commission Centre-Ville

<b>Réponse des Services</b>		<p>Ce projet est intéressant mais plutôt que d'installer des totems physiques disséminés dans la Ville, il paraît beaucoup plus opportun de penser à une application mobile.</p> <p>Les bornes entraînent des problèmes d'installation, de maintien, d'alimentation électrique et de connexion réseau alors qu'une application mobile accompagne l'utilisateur, et offre des possibilités dynamiques que ne permet guère un totem, par exemple en matière d'interaction, d'alertes personnalisées ou de géolocalisation.</p> <p>Pour information, une application mobile est en cours de mise au point pour relayer les services myDijon et intégrer (au moins) une partie des fonctions envisagées par ce projet.</p>
<b>Réponse des Services</b>	<b>10</b>	<p><b>Sécurisation traversée du carrefour Colson-Manutention</b></p> <p>Je propose de sécuriser pour les piétons la traversée du carrefour des rues Colson et Manutention.</p> <p>En effet, à cet endroit, les voitures respectent peu les passages piéton qui permettent de traverser et arrivent souvent à vive allure. Cela est insécurisant pour les piétons qui traversent quotidiennement ce carrefour. Deux idées sont proposées : installations de feux rouges ou installation de ralentisseurs type coussins berlinois sur lesquels les passages piétons seraient matérialisés.</p> <p>Cette intersection va subir une évolution importante avec le projet PRIORIBUS.</p> <p>Ainsi, une balise "Cédez le passage" va être implantée rue de la Manutention à l'angle formée avec la rue des Corroyeurs ce qui entraînera une réduction des vitesses pratiquées. Le trottoir sera également élargi au droit du passage existant ce qui réduira d'autant la longueur de la traversée des piétons. D'une façon générale ces aménagements contribueront à diminuer le sentiment d'insécurité des piétons sur l'ensemble du carrefour.</p>
<b>Réponse des Services</b>	<b>11</b>	<p><b>Mise en valeur du parcours entre les musées de la rue Sainte Anne et la future Cité de la Gastronomie et du Vin</b></p> <p>Les musées de la rue Sainte-Anne, valorisés par l'embellissement formidable de l'îlot Tivoli, et la création de la cité de la gastronomie amèneront touristes et habitants de la Ville à fréquenter un "parcours" situé entre ces deux points forts. Il pourra cheminer par les rues de la Manutention, des Corroyeurs ou une partie des rues de Tivoli et du Transvaal via le square Roupnel. Certaines de ces rues sont mal entretenues et un projet de végétalisation intense et une signalétique peinte sur certains murs redonneraient de l'originalité et de l'attrait à ces rues par ailleurs très fréquentées par les automobilistes et les transports en commun. Ce serait également un lien avec le Petit Cîteaux qui vient d'être repeint de couleurs vives. Les habitants, les associations, les foyers et les commerçants seraient sans doute parties prenantes pour enjoliver un quartier qui manque "de couleur".</p> <p>Les services de Dijon Métropole partagent votre constat sur l'embellissement de certains axes qui permettent de relier la Cité de la gastronomie et l'îlot Tivoli-Sainte Anne.</p> <p>Cependant, à moyen terme il est prévue poursuivre l'aménagement des cours et jardins de cet îlot.</p> <p>Sur le long terme (horizon 2020), la Ville portera effectivement ses efforts sur une requalification des rues identifiées dans ce projet.</p>
<b>Réponse des Services</b>	<b>12</b>	<p><b>Toilettes publiques</b></p> <p>Dans mon entourage, beaucoup de personnes se plaignent du manque de toilettes dans le centre ville .</p> <p>De plus, il me semble que ces toilettes ne sont pas bien indiquées. Je pense qu'il faudrait mettre des panneaux indicateurs. Dans le parc Darcy, par exemple, des toilettes longent le parc et sont très peu connues des gens qui fréquentent le parc avec leurs enfants.</p> <p>De plus, il existe une dizaine de toilettes publiques en ville. Il me semble que ces toilettes ne sont pas bien indiquées. Je pense qu'il faudrait mettre des panneaux indicateurs. Dans le parc Darcy, par exemple, des toilettes longent le parc et sont très peu connues des gens qui fréquentent le parc avec leurs enfants.</p> <p>La Ville met à la disposition du public une quarantaine d'équipements tous gratuits. Depuis 2014, 12 sanitaires neufs, bénéficiant des dernières technologies de nettoyage automatique et adaptés pour accueillir les personnes à mobilité réduite ont été installés sur Dijon. De plus, six parkings souterrains ainsi que les halles centrales proposent également des sanitaires. Une inspection du jalonnement des toilettes publiques sera entreprise prochainement pour l'ensemble de la commune. Concernant le parc Darcy, une étude sera menée pour définir le nombre et les possibles positions de ces panneaux, qui indiqueront les 2 possibilités situées autour du jardin.</p>
<b>Réponse des Services</b>	<b>13</b>	<p><b>Accès Parking Grangier</b></p> <p>Mon appartement étant situé à l'angle entre le Bd De Brosses et la rue Jean Renaud, je suis fréquemment témoin, au bas de la rue Jean Renaud, des difficultés rencontrées par les automobilistes à trouver l'entrée du parking Grangier. J'ai dû, de nombreuses fois, répondre à des personnes complètement perdues qui se retrouvent sur le trottoir. En effet, la signalisation a été améliorée mais c'est insuffisant, elle n'incite pas clairement à quitter la rue par la droite et à s'engager dans le circuit en courbe accédant au parking. Il suffirait d'un panneau supplémentaire entre la rue et l'accès pour éviter ce problème.</p> <p>Il va être proposé à l'exploitant des parkings de matérialiser au sol une flèche Place Grangier pour renforcer la position de l'entrée du parking Grangier .</p> <p>A noter qu'il existe déjà une flèche au sol devant la Poste.</p>

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE – Commission Centre-Ville

Noms	N°	Projets
<p><b>Juliette ESCALIER</b></p> <p style="color: #e67e22; font-weight: bold;">Réponse des Services</p>	1	<p><b>Parking ouvert gratuit pour une heure et grand parc avec des arbres et un espace verdoyant sur la zone de l'ancienne clinique Sainte Marthe</b></p> <p>Utiliser un ancien haut lieu important des dijonnais pour se l'approprier et le rendre ainsi accessible à tous. Développer et favoriser l'accessibilité du CV : à ceux pour qui les achats sont plus ponctuels et qui viennent au centre ville pour un temps déterminé et non en mode balade dilettante et touristique.</p> <p>Bien évidemment, aujourd'hui comme hier, l'objectif est de réduire le nombre de voitures pour un environnement citoyen plus sain et plus écologique pour ses habitants. Il ne s'agit pas de remettre en cause la piétonisation (je suis ultra pour) mais plutôt de proposer une alternative. Nous rencontrons beaucoup de commerçants qui souffrent du manque d'accès pour les achats rapides.</p> <p>Et un parc pour donner de la verdure à Dijon et faire côtoyer avec, plus de majesté, verdure, nature et patrimoine minéral. J'adore le parc à NICE, qui parcourt une zone de la ville en longueur avec des jeux superbes en bois et des espaces bibliothèques plein ainsi que des pulvérisateurs d'eau en été.</p> <p style="color: #e67e22;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Cet emplacement est privé, la Ville ne peut donc pas engager de travaux sur cet espace. Concernant le stationnement, la Ville dispose de 7 parkings sous terrain dans l'hyper centre et le parking Monge est en cours de construction. Par ailleurs, avec l'augmentation du contrôle du stationnement payant (et bientôt le déploiement des nouveaux horodateurs), la rotation des véhicules est plus forte en ville sur le stationnement de surface. Dans les rues de l'hyper centre il est désormais possible de trouver de la place pour un stationnement courte durée (2h).</p>
<p><b>Bernadette GOULVEB</b></p> <p style="color: #e67e22; font-weight: bold;">Réponse des Services</p>	2	<p><b>Améliorer la circulation dans le quartier de la gare</b></p> <p>Rue Charles Brifaut la circulation des véhicules est très compliquée du fait du stationnement unilatéral et de l'étroitesse de la rue.</p> <p style="color: #e67e22;">Je préconise que cette rue soit à sens unique de circulation depuis le haut (de la rue de Talant) jusqu'au bas (rue des Perrières) car la circulation à double sens est très compliquée et donc dangereuse surtout aux heures de pointe.</p> <p style="color: #e67e22;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Le stationnement rue Charles Brifaut est étudié pour que les automobilistes soient prudents et que la circulation s'effectue à basse vitesse. Le sens unique proposé (sauf pour les vélos) dans le sens rue de Talant rue des Perrières permettrait de fluidifier la circulation. En revanche il augmenterait la vitesse, le transit et aurait pour conséquence un risque aggravé pour la sécurité.</p>
<p><b>Nicole FABRYKA</b></p> <p style="color: #e67e22; font-weight: bold;">Réponse des Services</p>	3	<p><b>Fleurissement de la rue Berbisey</b></p> <p>Il y a quelques années des bacs avec des arbres avaient été installés. Ne serait-il pas possible de les remettre afin de fleurir cette rue qui est devenue semi-piétonne.</p> <p style="color: #e67e22;">Des bacs à fleurs existent effectivement dans certains secteur du Centre-ville, rue Charrue par exemple, mais ils sont gérés par l'association des commerçants existante. Ces pots doivent être sortis le matin et rentrés le soir.</p> <p style="color: #e67e22;">De manière plus globale, la mise en place de fleurissement, eu égard aux coûts de fonctionnement engendrés, les services techniques n'ont pas la possibilité de prendre en charge l'entretien de ce fleurissement. Au regard des enjeux environnementaux et du souhait de la Ville de Dijon d'être une référence environnementale, le fleurissement municipal évolue. Le qualitatif est privilégié au quantitatif : fleurissement plus naturel, durable, différencié et en cohérence avec le plan biodiversité de la commune. Les massifs en pleine terre sont ainsi favorisés mais essentiellement dans les lieux où les citoyens peuvent en profiter pleinement (parcs et squares).</p>
<p><b>Geneviève BURDEAU</b></p> <p style="color: #e67e22; font-weight: bold;">Réponse des Services</p>	4	<p><b>Plantation d'arbres supplémentaires place des Cordeliers</b></p> <p style="color: #e67e22;">Les arbres plantés place des Cordeliers font partie du plan de piétonisation global. Aujourd'hui, la place est terminée et la plantation d'arbres supplémentaires n'est pas prévue</p>
<p><b>Nicole FABRYKA</b></p> <p style="color: #e67e22; font-weight: bold;">Réponse des Services</p>	5	<p><b>Piste cyclable rue de la Liberté</b></p> <p>Installer une piste cyclable rue de la Liberté. En temps que piétonne, cela devient très compliqué de se déplacer dans cette rue. Cet espace partagé doit être régulé.</p> <p style="color: #e67e22;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Néanmoins et comme vous le soulignez, cet axe doit rester un espace partagé. Pour ce faire il est de la responsabilité de tous de faire en sorte que cette rue reste accessible à la fois aux vélos et aux piétons. Il s'agit de comportements citoyens qui doivent continuer à se développer. C'est pourquoi, dans un prochain numéro du magazine municipal Dijon Mag, par exemple, les règles de civisme essentielles pourraient être rappelées.</p>

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE – Commission Centre-Ville

Noms	N°	Projets
<p><b>Michelet FLEURY</b></p> <p style="color: #f4a460;"><b>Réponse des Services</b></p>	<p><b>6</b></p>	<p><b>Desserte de bus</b>            Serait il possible d'avoir une desserte par mini bus ou bus de la rue Hoche et du Faubourg Raines pour récupérer le tram ou les bus rue Monge.            Je souhaiterai une interdiction avec PV pour toutes les circulations et stationnements sur les trottoirs, des vélos et des motos</p> <p style="color: #f4a460;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Il n'est aujourd'hui pas prévu d'extension par mini bus ou bus de la desserte de cette zone. Un déplacement à pied/vélo est plus efficace pour rejoindre éventuellement les L3 et L4 les plus proches (environ 400m ou 500m selon les lieux) Pour le stationnement illégal, votre demande sera transmise à la Police Municipale.</p>
<p><b>Aurélié QUEAU Camille SOLIGO</b></p> <p style="color: #f4a460;"><b>Réponse des Services</b></p>	<p><b>7</b></p>	<p><b>Modifier les poubelles – cendriers de rue</b>            Le centre ville est beau et globalement bien entretenu. En revanche, je trouve vraiment dommage qu'il n'y ait aucun cendrier public, ce qui oblige les fumeurs (qui ne peuvent plus fumer en intérieur) à jeter leurs mégots au sol – ce qui est passible d'une amende – mais ils n'ont pas le choix. Il serait donc judicieux de transformer ou remplacer les poubelles afin de les doter d'une partie cendrier.</p> <p style="color: #f4a460;">La politique de la Ville, aujourd'hui, consiste à ne pas installer de cendrier pour ne pas ajouter du mobilier supplémentaire sur les trottoirs. En effet, la Ville de Dijon cherche, au contraire, à réduire le mobilier urbain pour une meilleure fluidité des piétons et une meilleure accessibilité. De plus, le service de la propreté émet des réserves sur un éventuel gain de propreté. En effet, si l'usager est respectueux, fumeur ou non, quand il a des déchets, il ne les jettera pas au sol. A Dijon, 1840 corbeilles sont implantées sur le territoire et celui qui veut se débarrasser d'un déchet peut le faire facilement et proprement en utilisant nos corbeilles. Malgré cela, les cantonniers et balayeuuses ramassent quotidiennement de nombreux déchets.</p>
<p><b>Valérie CAUMETTE</b></p> <p style="color: #f4a460;"><b>Réponse des Services</b></p>	<p><b>8</b></p>	<p><b>Propreté etc...</b>            –Vous venez de faire une campagne contre l'incivilité entre autre à propos des mégots de cigarettes            Il serait bien de mettre des cendriers dans les rues de Dijon afin d'éviter de mettre le feu dans les poubelles comme je l'ai vu à plusieurs reprises.            –La place de la Libération manque cruellement de vert quelques arbres seraient les bienvenus surtout en été            – Il serait bien de penser à nos aînés en mettant à leur disposition une navette desservant la rue de la Liberté, beaucoup s'en plaignent et ne veulent plus se rendre au centre ville</p> <p style="color: #f4a460;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. La navette City dessert la rue de la Liberté en ses 2 extrémités (Darcy et Théâtre) et en son point centrale Godrans. Compte tenu du flux de piétons rue de la Liberté, la navette City ne pourrait pas circuler aisément tout le long sans engendrer des conflits piétons/bus. L'activité du commerce et les comptages piétons démontrent bien que le centre ville est très fréquenté.</p> <p style="color: #f4a460;">En mars 2017, la ville de Dijon a lancé une grande campagne de propreté urbaine dont le but était de renforcer le degré de prise de conscience et le civisme des habitants.</p> <p style="color: #f4a460;">Après de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation menées ces dernières années, la municipalité franchit un cap en intégrant à l'opération un volet répression. Les auteurs d'actes d'incivilités, quotidiens et parfois jugés anodins, sont désormais sanctionnés à hauteur de 68€ grâce à une nouvelle disposition législative. Cette disposition concerne notamment les propriétaires de chiens qui ne ramasseraient pas les déjections de leur animal de compagnie. En effet, depuis le 21 septembre 2017, les agents de la brigade verte et de la police municipale verbalisent les auteurs d'incivilités qui sont passibles d'une amende forfaitaire de 68€. Une contravention de troisième classe nouvellement créée par le décret du 25 mars 2015 pour tout déchet jeté dans un lieu public. Les policiers municipaux sont donc habilités à verbaliser sur cette base sans avoir besoin de recourir à un arrêté municipal.</p>

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE – Commission Centre-Ville

Noms	N°	Projets
Etienne BIGOT	9	<p><b>Mise en place de "décompteurs piétons" aux feux rouges</b></p> <p>Partant du constat que les feux tricolores du centre-ville sont peu respectés par les piétons (bonhomme vert/bonhomme rouge), nous vous proposons la mise en place d'un système expérimenté à Strasbourg depuis 2014, les "décompteurs piétons".</p> <p>Il s'agit d'un compteur qui indique aux piétons la durée restante (en secondes) avant le changement du "bonhomme vert" au "bonhomme rouge", et inversement.</p> <p>L'objectif est double :</p> <p>1) Permettre aux piétons de patienter pendant que le "bonhomme" est rouge, et ainsi, leur éviter de ne pas le respecter.</p> <p>2) Permettre aux piétons de savoir combien de temps le "bonhomme" vert va rester...vert, et ainsi les inciter à ne pas s'engager sur le passage piéton s'il reste trop peu de temps, surtout si le piéton est une personne qui met plus (+) de temps à traverser (ex. personne âgée, en béquilles...).</p> <p>Nous proposons donc une expérimentation similaire dans le centre ville de Dijon, précisément les 2 feux au niveau de la place Darcy</p> <p style="color: #f4a460;">Le décompteur de temps d'attente pour les piétons est effectivement en test depuis plus de deux ans à Strasbourg. Selon les services techniques de l'Euro métropole de Strasbourg, le dispositif est apprécié des usagers même si le changement de comportement reste faible. Pour être inscrit au code de la route il faudra encore attendre 2 ans environ. De plus, le dispositif n'est autorisé que sur les passages piétons en temps fixe ce qui est rare sur les carrefours de Dijon. En effet, pour les carrefours proposés dans ce projet, le temps "du vert" varie en fonction des horaires et du trafic des véhicules ou des passages des tramways.</p>
Réponse des Services		
Catherine SAUT	10	<p><b>Installer des containers enterrés pour les déchets</b></p> <p>Afin de ne plus avoir de poubelles devant les immeubles (nuisances visuelles, obstacle sur la chaussée, passage des camions poubelle), des containers enterrés pourraient être installés, à l'exemple de ceux qui se trouvent sur la place Émile Zola.</p> <p style="color: #f4a460;">L'implantation d'un conteneur enterré ne relève pas de la compétence de la ville de Dijon mais de la métropole. Les investissements ne peuvent être financés par les commissions de quartier. A titre indicatif l'implantation est soumise à plusieurs contraintes techniques : place disponible en sous-sol (absence de réseau), accès du site par les véhicules de collecte (largeur de voirie suffisante), place disponible au niveau aérien (absence d'arbres, de lignes électriques...). De plus, un conteneur enterré nécessite un investissement financier conséquent qui comprend le coût du conteneur mais aussi celui du génie civil. C'est pourquoi il n'est pas aisé d'implanter de nouveaux conteneurs enterrés au centre-ville de Dijon. En revanche, lors de phases de travaux, par exemple la piétonisation des rues du Bourg, de la Liberté et de la place des Cordeliers, les services mènent une réflexion pour l'implantation de conteneurs enterrés.</p>
Réponse des Services		
Andréa CAPEZZA	11	<p><b>Parking</b></p> <p>De même que certains parkings permettent le paiement avec le badge Libert T des autoroutes, on pourrait imaginer que ce badge permette le paiement du stationnement et se fassent automatiquement en entrant dans les zones 30, avec un tarif gratuit la première demie-heure et exponentiel pour assurer une rotation. Pour ceux qui ne possèdent pas le badge les tarifs seraient ceux actuels...</p> <p style="color: #f4a460;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Aujourd'hui les tarifs permette d'assurer une rotation dans les zones dites de "courte durée". Les moyens de paiement vont évoluer dans les semaines à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- application paybyphone permet déjà de stationner en centre ville en réglant de matière dématérialisée et très pratique sa place (en vigueur depuis mi-janvier 2018)</li> <li>- application Whoosh sera mise en place d'ici fin mars (même principe que Paybyphone, mais encore plus ergonomique)</li> <li>- déploiement des nouveaux horodateurs à compter de fin mars (paiement CB avec ou sans contact et monnaie)</li> </ul>
Réponse des Services		
Andréa CAPEZZA	12	<p><b>Marché</b></p> <p>Réserver le parking de la place de la banque et de la rue de Soisson aux commerçants du marché et déplacer les commerçants de la rue de Soisson dans la rue des Godrans, notamment vers la nouvelle grille de la banque de France.</p> <p style="color: #f4a460;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Néanmoins votre demande sera transmise au service commerce.</p>
Réponse des Services		

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE – Commission Centre-Ville

Noms	N°	Projets
Nicole FABRYKA  Réponse des Services	13	<p><b>Matérialiser un passage pour piéton rue Sainte-Anne</b> Matérialiser un passage pour piéton au bout de la rue Sainte Anne côté rue Victor Dumay pour faciliter sa traversée. En effet, les automobilistes ne sont pas toujours respectueux des piétons ... Le marquage d'un passage piétons semble parfois apporter un peu plus de courtoisie de la part des automobilistes. Toutefois, l'étude de l'accidentologie corporelle met en évidence une prudence moins grande de la part des piétons qui ne s'engagent pas toujours dans les meilleures conditions. L'absence de passage piétons donne également plus de liberté pour le piéton qui peut alors traverser en tout point de la chaussée ce qui n'est pas le cas lorsqu'il est matérialisé (règle des 50 mètres). La circulation rue Sainte Anne est faible, elle se situe en zone 30 et un passage piétons ne semble pas adapté.</p>
Pier Luigi ZANATTA  Réponse des Services	14	<p><b>Éliminer les verrues dans le décor de la ville</b> Éliminer toutes les horreurs dans le décor architectonique comme le pseudo monument moderne situé place Jean Bouhey entre la Poste et l'hôtel Mercure, - le parking vélo Divia plein place du Théâtre (en le déplaçant dans un coin plus discret), - les feux rouges inutilement larges et imposant pour la zone piétonne (en les remplaçant avec des lumières plus discrètes), - les "remparts" en pur béton (mal masqué par quelques plantes) des accès du parking place Grangier, les réverbères ridiculement extravagants et pas lumineux de la place Darcy, les pistes cyclables totalement ridicules dans des rues où il n'y a carrément pas l'espace pour des vélos ou là où le contre-sens des vélos est franchement dangereux (rue Lamonoie, par exemple), les places de parking dangereuses pour le défilement des voitures en toute sécurité (rue de Montchapet): on ne réduit pas la vitesse de circulation en utilisant les voitures privées comme obstacle. Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. La ville a engagé une réflexion sur le mobilier urbain afin de rationaliser voire de supprimer des éléments routiers qui contribuent à encombrer le paysage urbain. Sachez aussi que la signalisation des parkings va être améliorée. Enfin, pour ce qui est de votre appréciation sur les pistes cyclables et les places de parking dangereuses, la Ville reste vigilante, en toute circonstance, de la sécurité des habitants des usagers dans les aménagements réalisés.</p>
Jean-Jacques VERPILLOT  Réponse des Services	15	<p><b>Couvrir de mosaïques colorées les assises de la place de la Libération</b> Nous pouvons nous inspirer de la proposition faite lors de l'étude sur la fresque du transformateur rue Dauphine . Projet de Mme de Crépy avec des carreaux de "faïences" But : apporter une ou des touches de couleur sur la dite place (verdures) sur les blocs de pierres. Ce projet n'est pas réalisable car l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité et n'y est pas favorable.</p>
Daniel DUBUISSON  Réponse des Services	16	<p><b>Une grande médiathèque centrale</b> Récupérer pour la Ville les locaux de la Faculté des Lettres, 38 rue Chabot-Charny. Avec la bibliothèque patrimoniale à l'arrière, rénover cet ensemble pour en faire la grande médiathèque centrale qui manque à Dijon. Une Médiathèque nécessite un investissement bien supérieur à 40 000€. De plus, les coûts de fonctionnement liés à un équipement de ce type sont élevés. Par ailleurs, la bibliothèque municipale de Dijon est un réseau de 8 bibliothèques en centre-ville et dans les quartiers et d'une ludothèque. L'accès est libre et ouvert à tous. Dans toutes les bibliothèques, vous trouverez des livres, BD et revues, des CD, des DVD...et vous aurez aussi accès à de nombreuses ressources numériques à consulter depuis chez vous. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la bibliothèque municipale <a href="http://www.bm-dijon.fr">www.bm-dijon.fr</a></p>
Evelyne FOUSSIER  Réponse des Services	17	<p><b>La Chouette</b> Trop souvent, des voitures sont garées à proximité de la chouette. On trouve également les bacs poubelles et une mendicité journalière. C'est une rue très fréquentée, il n'y a pas de banc, pas de panneaux explicatifs. Cette rue n'est pas mise en valeur. Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Le nombre actuel de panneaux est très conséquent sans compter ceux à venir liés au classement, au patrimoine mondial et à la futur Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin. Il s'agit d'une problématique en pleine évolution sur laquelle la ville de Dijon travaille activement. Par ailleurs deux assises existent devant l'hôtel de Vogüe, elles ont été réalisées par les A4 Designers, un collectif d'architectes dijonnaises et sont issus des budgets participatifs.</p>
Evelyne FOUSSIER  Réponse des Services	18	<p><b>Rues piétonnes</b> Trop souvent des voitures appartenant aux commerçants ou aux restaurateurs sont garées dans les rues piétonnes. Il paraît évident que ces véhicules ne sont pas verbalisés car ce sont souvent les mêmes. Ce projet n'entre pas le cadre des budgets participatifs. Pour autant, la problématique que vous soulevez sera signalée au service de la Tranquillité Publique.</p>



## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE – Commission Centre-Ville

Noms	N°	Projets
<p><b>Evelyne FOUSSIER</b></p> <p style="color: #f4a460;"><b>Réponse des Services</b></p>	<p><b>19</b></p>	<p><b>Propreté des trottoirs</b>                      Consciente des efforts de la ville de Dijon, je remarque néanmoins qu'il y a toujours autant d'incivilités dans certaines rues (Vannerie, du lycée etc ) la brigade verte a t-elle été mise en place ?                      Peut-on oser prévoir un bac à sable pour les chiens ?                      Actuellement la ville est équipée de 14 enclos à chiens et de 143 distributeurs et ne prévoit pas de nouvelles installations car d'une part ce type d'enclos nécessite un entretien régulier qui génère des coûts de fonctionnement et que le parc de distributeurs est suffisamment dense pour que celui qui désire se procurer un sac puisse le faire facilement, par exemple lors de la promenade avec son chien, en passant devant un distributeur ou en se rendant dans l'une des mairies de quartier où ils sont disponibles. De plus, les demandes émanent très rarement des propriétaires de chiens mais de piétons qui sont exaspérés par le comportement des propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leur animal. Ces demandes sont relayées au service des brigades vertes.</p>
<p><b>Vincent FOURNIER</b></p> <p style="color: #f4a460;"><b>Réponse des Services</b></p>	<p><b>20</b></p>	<p><b>Point de collecte volontaire</b>                      Nombreux sont les immeubles sans containers de déchets dans le quartier Wilson/rue d'Auxonne.                      Aussi, afin de faciliter le tri et la gestion des déchets de ces riverains qui ne disposent pas de bacs et ainsi lutter contre les déchets permanents gisants sur les trottoirs du quartier, gênant à la fois les riverains, mais surtout les commerçants, un point de collecte volontaire au croisement de la rue d'Auxonne et de la rue Jean-Baptiste Baudin pourrait être une solution.                      Au tout début de la rue Jean-Baptiste Baudin, avant les places de stationnement, il y aurait l'espace nécessaire pour l'installation de 3 ou 4 points de collecte enterrés (ou non) pour le verre, les déchets ménagers et les déchets recyclables, ce qui favoriserait le tri sélectif et apporterait une dimension plus écologique et plus propre au centre du quartier.                      Ce projet ne relève pas des budgets participatifs. A titre indicatif, l'implantation d'une borne enterrée coûte environ 15 000€ hors frais de terrassement et de dévoiement des réseaux (quand cela est possible). Votre demande sera transmise au pôle environnement de Dijon Métropole.</p>
<p><b>Katia JIMENEZ</b></p> <p style="color: #f4a460;"><b>Réponse des Services</b></p>	<p><b>21</b></p>	<p><b>Repenser la place des Cordeliers pour les piétons</b>                      Suite à l'aménagement de la place, la circulation autour de celle-ci manque de cohérence. Cela est périlleux pour les automobilistes qui ne savent parfois comment se positionner. Surtout, cela est devenu dangereux pour les piétons car aucun passage pour les piétons n'a été remis après les travaux. Enfin, la place de livraison devant le tabac est très dangereuse ! Elle est utilisée à longueur de journée comme parking. Quand on arrive dans l'angle avec des enfants – sachant que cette rue conduit à des écoles et des crèches... – cela est problématique ! Idem avec tout le contour de la place utilisé comme parking.                      Cette place doit donc être repensée: la place est trop « bétonnée », sans ombre, très triste et manque de fleurs. Un projet avec les écoles, par ex. pourrait peut être lui redonner vie? Quelques jets d'eau, panneaux, des passages piétons, des trottoirs qui ne se confondent pas avec des places de parking ou la route : l'aménagement est à revoir.                      La place a pourtant perdu plus de 4000 voitures par jour et le stationnement des véhicules, plus autorisé, a été reporté sur des rues plus adaptées à les accueillir. Pour autant, la vie riveraine ne s'arrête pas, des livraisons ont notamment lieu. Les passages piétons ont disparu afin de donner plus de liberté aux piétons qui peuvent alors traverser "où bon leur semble". L'aspect "bétonné" est un parti pris d'aménagement. Il y a 6 arbres qui demandent effectivement un peu de patience pour prendre leur ampleur. La rue des Péjoces (côté cimetière, depuis le boulevard Mansart) est un bon exemple de ce qu'ils deviendront. Il n'est pas possible d'en mettre plus du fait de l'encombrement des sous-sols.</p>

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE – Commission Centre-Ville

Noms	N°	Projets
<p><b>Roger LACORDAIRE</b></p> <p style="color: #e67e22; font-weight: bold;">Réponse des Services</p>	22	<p><b>Intégration du square Darcy à la placette</b></p> <p>A l'instar d'autres villes, comparables à Dijon, comme Montpellier, avec sa place de la comédie, comme Clermont Ferrand avec sa place de Jaude (pour n'en citer que deux), Dijon gagnerait en attractivité si elle possédait une grande place en centre ville. Cela pourrait être possible en intégrant, tout ou partie du jardin Darcy à la place du même nom.</p> <p style="color: #e67e22;">Malgré l'intérêt de votre projet, il n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs et représenterait un investissement bien supérieur à 40 000€. Toutefois, la Ville de Dijon mène une réflexion autour de la question des usages du jardin et de l'évolution de son environnement immédiat (Tram, place Darcy, piétonnisation Liberté) pour conforter et réorienter l'attractivité du Jardin Darcy tout en le repositionnant comme un lieu d'animation. Une première expérimentation a été menée l'été dernier autour de différents axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animations culturelles et installation d'un parquet mis à disposition des associations :</li> </ul> <p style="color: #e67e22;">Un parquet a été installé sur la partie haute du Jardin entre le 11 juillet et le 02 octobre 2017. Plus de 30 associations (dont 1/4 d'associations dans le domaine de la danse) ont utilisé le parquet. A cela il convient d'ajouter les nombreuses utilisations « libres », en particulier les samedi et dimanche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animations sportives</li> </ul> <p style="color: #e67e22;">Entre le 10 juillet et le 01 septembre, une activité sportive a été proposée chaque soir entre 18h15 et 19h.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Expositions sur les grilles</li> </ul> <p style="color: #e67e22;">Les supports d'affichage ont été améliorés, planification et la mise en œuvre des expositions ont été confortées. Ces animations seront reconduites sur la période estivale 2018.</p>
<p><b>Mathilde ROGER</b></p> <p style="color: #e67e22; font-weight: bold;">Réponse des Services</p>	23	<p><b>Traiter les dalles glissantes</b></p> <p>Depuis des années à Dijon, je constate un engouement de la ville pour de belles dalles aux couleurs de la pierre de Bourgogne rose et blanche. Fort bien. Mais je fais partie des gens qui marchent, ou plutôt glissent, sur ces pavés divers, dans les rues, au bord des lignes de tram, etc. Dijon connaît des périodes de pluie et neige, qui les rendent glissantes par l'humidité, mais aussi de chaleur, où les dalles se couvrent d'une couche grasse de pollution, glissante. Ces dalles lisses sont belles mais invivables pour les jeunes et les moins jeunes dès qu'ils manquent un peu d'équilibre (ou de chance !). Pourrait-on profiter de leur bel aspect tout en leur redonnant leur côté pratique indispensable ? Je ne suis pas technicienne, mais il doit exister des moyens de leur donner un autre aspect au contact, avec une meilleure accroche... Le CHU est débordé par les chutes ces temps-ci, je ne suis pas la seule à en souffrir !</p> <p style="color: #e67e22;">Le choix des dalles en pierre de Bourgogne est très souvent privilégié dans les projets du fait de sa grande qualité et d'une production locale. Lors de leurs mise en place, ces dalles répondent aux critères de glissance exigés. Des opérations de grenailage ou autres système sont mises en œuvre ensuite, si nécessaire, pour redonner une bonne adhérence de ce revêtement.</p>
<p><b>Christelle AUGER</b></p> <p style="color: #e67e22; font-weight: bold;">Réponse des Services</p>	24	<p><b>Un dôme sur le centre-ville de Dijon</b></p> <p>J'ai fait un rêve... Un dôme futuriste protégeait le centre-ville de Dijon des aléas de la météo et agirait comme un bouclier. Projet réel étudié pour la ville de Houston et déjà évoqué par Freeman Dyson en 1960, alors pourquoi ne pas la transposer à Dijon. Ce dôme serait construit avec comme matériau principal du ethylene tetrafluoroethylene (ETFE) dont les qualités sont idéales pour ce type de mégastructure et reste recyclable.</p> <p style="color: #e67e22;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car il nécessiterait un investissement bien supérieur à 40 000€.</p>
<p><b>Christelle AUGER</b></p> <p style="color: #e67e22; font-weight: bold;">Réponse des Services</p>	25	<p><b>Kiosque (s) estival (s)</b></p> <p>Sur les grandes places de Dijon, comme la place de la Libération et Darcy, installer un kiosque en été, accessible aux personnes handicapées, pour que les personnes âgées puissent se protéger du soleil, et permettre aux musiciens de faire quelques animations sonores. Disposer quelques bancs dessous pour que les gens se reposent à l'ombre. Éventuellement, prévoir un distributeur d'eau pour se rafraîchir et s'hydrater.</p> <p style="color: #e67e22;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car il dépasse l'enveloppe allouée à la commission de quartier.</p>
<p><b>Olivier BERTAT</b></p> <p style="color: #e67e22; font-weight: bold;">Réponse des Services</p>	26	<p><b>Distributeur à pain 7/7 – 24/24</b></p> <p>Qui n'a jamais rêvé de pouvoir prendre son pain à 22h ou 1h du matin ?</p> <p>Disposer à quelques endroits stratégiques des distributeurs à pain, baguettes artisanales. Aucune concurrence avec les boulangeries, ces dernières n'étant ouvertes qu'en journée, et ne proposant plus de baguettes à 17h ou du pain congelé.</p> <p style="color: #e67e22;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. En effet, il s'agit d'une activité commerciale.</p>

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE – Commission Centre-Ville

Noms	N°	Projets
Olivier BERTAT	27	<p><b>Courts urbains</b> Courts urbains, mais qu'est-ce donc ? Des séances de cinéma, des courts métrages diffusés à l'air libre sur les murs des édifices de Dijon, en plein cœur du centre-ville. L'animation pourrait se dérouler sur une semaine et les courts métrages diffusés sur plusieurs édifices, chacun ayant un thème différent. La place de la Libération pourrait être transformée en cinéma de plein air, gratuite et accessible, le temps d'un week-end... alors place au septième Art. <i>Malgré l'intérêt de votre projet, il n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car il relève des dépenses de fonctionnement et non d'investissement.</i></p>
Réponse des Services		
Olivier BERTAT	28	<p><b>Journées médiévales – animations attractives</b> Voir le centre-ville animé comme aux temps médiévaux ? Un voyage dans le temps, costumé, le temps d'un week-end. Spectacles pyrotechniques, tentes, animations, roulottes de ventes de produits locaux, déambulations musicales et groupes, dans l'ambiance de l'époque, démonstrations de passes d'armes, jeux médiévaux, des dresseurs d'animaux... L'histoire de Dijon à l'honneur avec des visites, des lieux ouverts pour l'occasion, des shows dans les bâtiments publics. <i>Malgré l'intérêt de votre projet, il n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</i></p>
Réponse des Services		
Karen BOURRE	29	<p><b>Encore plus de Bio dans nos cantines</b> La ville de Dijon a déjà bien commencé à instaurer des aliments issus de l'agriculture biologique et local dans l'élaboration des repas des cantines Dijonnaises. Mais c'est encore bien trop clairsemé. A quand des repas pour nos enfants 100% bio, avec moins de viandes et de poissons. Serait il possible en allant dans ce sens d'imaginer également des repas végétariens ? <i>Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. La cuisine centrale de la ville de Dijon sert quotidiennement plus de 7 300 repas équilibrés aux enfants et au personnel encadrant, répartis dans les 49 restaurants scolaires. Cela représente chaque année, plus de 1 100 000 repas. Plus de 380 agents interviennent pour assurer les services de la restauration scolaire. L'organisation très rationnelle garantit la sécurité sanitaire des repas produits et distribués. En 2017, près de 25% des produits servis dans les restaurants scolaires étaient bio. L'objectif était d'atteindre les 20% à l'horizon 2019. La ville s'était fixée pour objectif d'atteindre 15% de bio dans ses dépenses alimentaires annuelles en 2016, puis 20% en 2019. Les résultats pour 2017 dépassent d'ores et déjà ces deux objectifs puisque Dijon atteint 23,85% de produits bio, sur 2,55 millions d'euros de budget consacré à l'achat des matières premières. Dans les assiettes servies, plus de 66% des menus comportent au moins un composant bio, en plus du pain qui, lui, est déjà 100% bio depuis 2010. L'accélération a donc été très nette en 2017, notamment depuis septembre, grâce essentiellement à la nouvelle structuration des marchés d'acquisition de produits alimentaires qui privilégie les circuits courts et locaux.</i></p>
Réponse des Services		
Olivier BERTAT	30	<p><b>Sculpture sur sable</b> Irina Sokolova, artiste internationale, réalise de la sculpture sur sable. Art éphémère pouvant avoir lieu au centre-ville comme au lac kir et pouvant être en relation avec un autre événement. Les détails de ses sculptures sont stupéfiants de loin comme de près. Une sculpture met environ une semaine à éclore et peut donc être le lien avec un événement commençant le lendemain de l'achèvement de la sculpture. Ce genre d'animation peut être très attrayant pour les citoyens comme pour les touristes. <i>Malgré l'intérêt de votre projet, il n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car il relève des dépenses de fonctionnement et non d'investissement.</i></p>
Réponse des Services		
Juliette SEEUWS-NICOLI	31	<p><b>Les Petites Cantines Dijonnaises</b> 70 % des citoyens reconnaissent avoir souffert de la solitude. Toutes les générations et catégories de population sont concernées. Et le partage, plus que la consommation (largement présente avec l'ouverture des magasins le dimanche), aide à surmonter la solitude en ville. Le repas des Français est à l'honneur avec la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin. Manger avec d'autres permet de vivre un moment festif, de se nourrir mieux, d'oublier sa solitude. "Les Petites Cantines" est un concept né à Lyon, dont nous nous inspirons. C'est une cuisine ouverte sur le quartier : un lieu de vie invitant à créer des liens, autour du repas. Ce sont les habitants qui cuisinent et qui s'accueillent pour renouer avec le sentiment d'être reliés aux autres. Une cantine éphémère a eu lieu le 24/11/2017, rue des Forges. L'impact a été tel que qu'une équipe-projet est née pour la création d'une petite cantine à Dijon. Les besoins sont : le financement d'un local de 100 m<sup>2</sup> et son aménagement. <i>Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</i></p>
Réponse des Services		

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE – Commission Centre-Ville

Noms	N°	Projets
Jean-Claude JUBELIN  Réponse des Services	32	<p><b>Création d'un parking municipal</b> Pour utilité publique, acheter le sol du terrain non construit au 10 boulevard Carnot (2 lots de parking privé de l'immeuble "Le Richelieu") pour en faire un très grand parking municipal avec sous-sol, afin de résoudre la difficulté de stationnement engendrée par l'ouverture assez récente d'une salle de sport au rez-de-chaussée de cet immeuble. Voir sur Googlemap la topographie des lieux. Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car l'investissement dépasse très largement l'enveloppe de 40 000€.</p>
Laure THIBAUT  Réponse des Services	33	<p><b>Recyclage des mégots</b> La Ville de Dijon a lancé une campagne contre les mégots jetés au sol (punissable par une amende). Mais il n'y a pas de solution proposée aux fumeurs pour se débarrasser de leurs mégots, si ce n'est les poubelles (avec risque d'incendie). Il existe aujourd'hui plusieurs initiatives en France pour collecter les mégots (dans des contenants spécifiques) et les recycler. Si quelques points de collecte pouvaient être installés en centre ville, il me semble que les fumeurs seraient disposés à les utiliser. Cette solution permettrait à la Ville de faire d'une pierre deux coups : diminuer drastiquement le nombre de mégots jetés au sol et participer à un projet écologique. La politique de la Ville, aujourd'hui, consiste à ne pas installer de cendrier pour ne pas ajouter du mobilier supplémentaire sur les trottoirs. En effet, la Ville de Dijon cherche, au contraire, à réduire le mobilier urbain pour une meilleure fluidité des piétons et une meilleure accessibilité. De plus, le service de la propreté émet des réserves sur un éventuel gain de propreté. En effet, si l'usager est respectueux, fumeur ou non, quand il a des déchets, il ne les jettera pas au sol. A Dijon, 1840 corbeilles sont implantées sur le territoire et celui qui veut se débarrasser d'un déchet peut le faire facilement et proprement en utilisant nos corbeilles. Malgré cela, les cantonniers et balayeurs ramassent quotidiennement de nombreux déchets.</p>
Etienne BIGOT  Réponse des Services	34	<p><b>Réaménager le parking « Suquet » en parc</b> Je propose de réaménager le parking "Suquet" (celui en face de l'entrée de l'hôtel de police) en un parc/parvis. En effet, avec la construction du nouveau Parking Monge, les besoins en place de stationnement seront moindres (le stationnement sauvage -hors emplacement- sur ce parking a d'ailleurs toujours été toléré). Cela permettrait d'installer de la verdure, des bancs, et créer de l'espace dont ce quartier manque. Les habitants pourront ainsi se détendre et cela permettra d'embellir le quartier qui en a besoin. Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car l'investissement dépasse très largement l'enveloppe de 40 000€.</p>
Jérôme TRUBLET Réponse des Services	35	<p><b>Dijon Plage</b> Pourquoi ne pas mêler le centre ville à Dijon Plage, en proposant par exemple une piétonisation du marché du 15/07 au 15/08 avec des concerts, aire de jeux pour enfants et même terrain de pétanque. Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</p>
Jérôme TRUBLET Réponse des Services	36	<p><b>Parcs d'été</b> Pourquoi ne pas ouvrir les parcs du centre ville jusqu'à minuit durant les mois de juillet et août, ou en période de canicule ? Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Néanmoins, votre demande sera transmise au service concerné.</p>
Anaïs BOUCHOT  Réponse des Services	37	<p><b>Stationnement</b> Il serait judicieux de faire un arrêt minute devant la crèche Tivoli car actuellement nous n'avons plus de parking (il est en travaux) donc plus aucune place pour se garer et aller chercher mon enfant en toute sécurité. En 4 jours, je me suis pris deux PV de 135€ pour avoir stationné devant la crèche Tivoli en warning. Merci de nous avoir mis une piste cyclable juste ici. Je trouve ça injuste car la ville de Dijon ne nous met rien à disposition et finalement nous force à être en infraction. Quel dommage !! Je vous remercie de prendre en compte ce projet et éviter à beaucoup de parents "d'être des vaches à lait". Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. L'expérience montre que le fonctionnement des "arrêts minutes" est mitigé. Il en existe un devant l'école Joséphine Baker à quelques centaines de mètres mais les places sont souvent occupées par des véhicules qui y restent plusieurs heures. Devant un établissement qui accueille des jeunes enfants, il s'agit plus souvent d'un stationnement de courte durée plutôt que d'un arrêt. L'arrêt minute n'est donc pas complètement adapté, ni aux riverains d'ailleurs, qui en soirée cherchent plutôt une place de stationnement, et n'ont pas besoin d'un arrêt minute. Le stationnement payant est parfois une solution pour résoudre les difficultés dans les secteurs très contraints. En effet, il peut être alors mis en oeuvre avec une surveillance assidue donc efficace.</p>

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE – Commission Centre-Ville

Noms	N°	Projets
Etienne BIGOT	38	<p><b>Réduction flux véhicule Rue de la Manutention</b></p> <p>La rue de la Manutention est devenue au fil du temps une rue du centre-ville très passante (automobiles). Beaucoup d'automobilistes qui viennent de la rue Condorcet passent par cette rue pour rejoindre la rue du Transvaal (ou Tivoli puis Transvaal) pour éviter de passer par le carrefour du 1er Mai qui "circule" généralement mal. Il n'est pas normal qu'un tel flux de voitures puisse passer dans cette rue du centre-ville bordée de logements. Aussi, il est proposé, dans le cadre du réaménagement à venir du pôle d'échange Monge (projet prioribus), de rediriger automatiquement les automobilistes venant la rue Condorcet vers la rue de l'Hôpital.</p> <p style="color: #f4a460;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</p>
Réponse des Services		<p>La rue de la Manutention est empruntée par des usagers qui cherchent à contourner l'hypercentre de la ville et cette situation n'est pas nouvelle malgré les efforts de Dijon Métropole pour promouvoir d'autres modes de déplacements. Dans le cadre de la réalisation de la Cité de la Gastronomie, ce sujet sera bien pris en compte.</p>
Etienne BIGOT	39	<p><b>Réaménagement du carrefour rue Tivoli-Manutention</b></p> <p>Le carrefour actuel entre la rue de la Manutention et la rue de Tivoli nécessite d'être réaménagé pour permettre aux piétons de le traverser en sécurité.</p> <p>Le problème est que les voitures venant de la rue de Tivoli, sont obligées de s'avancer sur le passage piéton pour voir si des voitures ne viennent pas de la rue de la Manutention à leur droite (elles leur doivent la priorité). Il est donc compliqué pour les piétons de traverser étant donné que les voitures empiètent perpétuellement sur ce passage piéton. Je propose d'installer un feu rouge (pour les voitures) afin de sécuriser la traversée des piétons.</p> <p style="color: #f4a460;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs mais ce carrefour retient toute l'attention de la Municipalité compte-tenu des flux de circulation en jeu. Pour l'instant rien n'a été arrêté sur les solutions qui pourraient être retenues : modification des régimes de priorité, création d'un îlot refuge, mise en place de feux tricolores, etc... Pour autant les observations montrent que les usagers sont particulièrement prudents.</p>
Réponse des Services		
Olivier BERTAT	40	<p><b>Panneau de « trocs et échange »</b></p> <p>Panneau, ou plus simplement écran numérique, pouvant être disposé dans le passage de la mairie, et à tout endroit où les gens passent.</p> <p>Ce panneau peut être un vrai panneau ou pour plus de facilité, un écran numérique. Il pourrait diffuser des annonces de personnes voulant donner quelque chose ou échanger. Pas d'annonces de ventes d'objet, seulement du gratuit, don, échange, proposition d'aide ou de service gratuit, pour acte solidaire.</p> <p>Des demandes ou recherches peuvent aussi être effectuées. Aucun caractère publicitaire. Aucune annonce de professionnel.</p> <p style="color: #f4a460;">Ce projet est réalisable mais ne relève pas des budgets participatifs.</p> <p style="color: #f4a460;">Si les habitants sont intéressés, un groupe de travail pourra être mis en place afin de définir les modalités de fonctionnement avec les services municipaux.</p>
Réponse des Services		
Andrea CAPEZZA	41	<p><b>Fontaine</b></p> <p>Bientôt l'été, des fontaines pour boire et se rafraîchir dans le centre ville et dans les parcs ne seraient elles pas bienvenues ?</p> <p style="color: #f4a460;">Le Centre-ville est suffisamment équipé : Square Carrelet de Loisy, Square Roupnel, Square des Ducs, Jardin des Apothicaires, Square des Bénédictins, Square Darcy, Place Wilson, rond Point Michelet et un peu plus loin, Parc de la Colombière et Jardin de l'Arquebuse. Les consommations d'eau sont payées par la Ville à Suez. Aucune borne fontaine n'est payante, l'eau potable est en libre service. Le service n'installe pas de bornes fontaine sur le domaine public, elles sont réservées aux parcs et jardins fermés.</p>
Réponse des Services		
Olivier BERTAT	42	<p><b>Bornes à selfies – cheeeeeeze In Dijon !</b></p> <p>Un Selfie ?</p> <p>Vous n'avez pas de bras télescopique et ne voulez pas vous faire voler votre tout récent iPhone par un inconnu, ou plus simplement vous n'avez pas votre téléphone...</p> <p>Vous voulez faire un selfie devant un joli monument à Dijon.</p> <p>Disposés face à certains monuments (en suivant par exemple le parcours de la chouette), des bornes à selfies vous proposent leurs services. Un selfie pris à une distance permettant d'avoir la meilleure vue du monument avec vous et un sourire en prime, même sous la pluie. La photo numérique vous sera envoyée en quelques instant sur votre e-mail ou l'e-mail de votre grand-mère restée à la maison.</p> <p style="color: #f4a460;">Bien que ce projet puisse être un moyen ludique de pointer et de valoriser les éléments remarquables du patrimoine dijonnais, il n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</p> <p style="color: #f4a460;">De plus, son installation dans l'espace urbain est complexe : alimentation électrique, connexion Internet, robustesse, sécurisation physique.. A cela il convient d'ajouter les coûts d'entretien et de maintenance.</p>
Réponse des Services		



## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS INTER-QUARTIERS – Déjà prévu

Nom	N°	Projets
Andréa CAPPEZZA	1	<b>Covoiturage</b> Des espaces de covoiturage, des points de RDV pour se rencontrer et prendre ou se faire prendre en charge. Des endroits faciles à trouver et où attendre en étant à l'abri. Des abri-bus avec signalétique covoiturage et espace de stationnement... Et pourquoi, en plus, ne pas prévoir une signalétique depuis les principaux accès à Dijon ... <i>Réponse des services</i> C'est l'objet même du service Divia Pouce mis en place sur Magny-sur-Tille, Corcelles-les-Monts et Flavignerot. Dijon Métropole a pour objectif de l'étendre en mettant en place une application mobile pour cela. Pour les aires de co-voiturage plus conséquentes, ce travail est réalisé dans le cadre du PLUHD avec une planification 2020-2030 des besoins.

## BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS INTER-QUARTIERS – Hors dispositifs

Nom	N°	Projets
Alicia BOUDOU	1	<b>Intermodalité des transports</b> Il serait particulièrement intéressant d'autoriser les vélos dans le tramway. L'objectif est de favoriser l'intermodalité des transports et rendre accessible le tram aux quartiers non desservis tout en promouvant l'aspect "santé" du vélo. Par exemple, pouvoir aller à Valmy en tram et redescendre en vélo. Les exemples sont multiples... Afin de limiter l'encombrement dans les trams, il pourrait être envisagé d'autoriser les vélos, hors heures de pointe, uniquement dans le dernier wagon (par exemple) mais de ne pas le réserver exclusivement aux vélos. Il serait juste "bike friendly" en quelque sorte. D'autres villes le font, Grenoble par exemple (vélos autorisés dans tout le tram tôt le matin et en soirée). <i>Réponse des services</i> Cette question a longtemps été étudiée au lancement du tram, à l'occasion de l'élaboration du "règlement d'usage". Le choix de ne pas autoriser les vélos dans les tram s'argumente ainsi : - en terme de sécurité, un vélo est un objet dangereux voir mortel en cas de freinage d'urgence. Il a été jugé préférable d'éviter tout risque, même si effectivement certaines villes (au tram plus ancien) l'autorisent. - il est difficile d'établir une heure de pointe/heure creuse sur les tram dijonnais. Aussi il est difficile d'établir des créneaux horaires lisibles pour les clients et réguliers. Les heures de pointe de T1 et T2 ne sont pas les mêmes. Par exemple, T1 le dimanche soir est en heure de pointe, mais pas T2 etc... - Dijon métropole cherche tout de même à favoriser l'intermodalité vélo + tram, c'est pourquoi des Diviavélopark ont été installés le long du tram. Cela permet par exemple de venir en T2 jusqu'à la station EUROPE, de prendre son vélo dans le park sécurisé à proximité de la station et de poursuivre son trajet à vélo si l'on travaille au parc technologique éloigné du réseau Divia. Si l'on habite le sud de Chenôve ou Marsannay, il est possible de venir en vélo jusqu'à T2, d'y laisser son vélo au park sécurisé à proximité de CHENOVE CENTRE et de poursuivre en tram. Aujourd'hui 10 Diviavélopark existent, et un 11ème sera ouvert à la station MONGE (dans le parking en construction).
Nicolas DESCHENES	2	<b>Dijon bike park</b> Les parcs à vélos offrent des loisirs adaptés aux familles. Le besoin de zones d'équitation sécuritaires, durables et progressistes augmente avec la popularité du vélo. Avec plus de 2,8 millions de personnes qui font du vélo, il y a un grand besoin pour chaque communauté d'avoir un espace pour profiter des possibilités de faire du vélo. Les avantages pour la santé des bicyclettes sont largement répandus et bien documentés. De la lutte contre l'obésité et le désordre de la nature au renforcement des liens des amis et de la famille, le vélo a le pouvoir de transformer les communautés. Les parcs à vélos et les pistes cyclables peuvent être intégrés aux systèmes de parcs existants, aux réseaux de sentiers, aux communautés planifiées, placés à côté des étincelles de patin ou utilisés pour réaménager les terrains vacants. <i>Réponse des services</i> Ce projet est intéressant et novateur sur Dijon mais son estimation financière est au delà du budget alloué aux commissions de quartier. De plus, ce type d'équipement semble être davantage réalisé en pleine nature et axé sur le VTT d'où la difficulté de l'intégrer dans un projet de quartier.
Eric COURVILLE	3	<b>Le manque de places de parking ne doit pas autoriser l'anarchie</b> La volonté flagrante et volontaire de la ville à laisser s'installer l'anarchie sur les trottoirs, notamment tout autour du CHU, participe passablement à entretenir un climat détestable, libertaire voire hostile. Personne ne peut nier ce laxisme insupportable et la nouvelle image d'Epinal, pardon de Dijon où la voiture est roi sur tout chemin piétonnier. La volonté de « ville sans voiture » ne doit pas faire l'économie de son idéal en laissant s'instituer une anarchie comme avec une vision lacunaire et présomptueuse. L'idée est donc d'aller jusqu'au bout du processus citoyen comme écologique et faire respecter les codes et interdits ou alors revoir cet avènement avec plus de recul et discernement. <i>Réponse des services</i> Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Pour information, une étude très détaillée des zones "en tension" en matière de stationnement a été réalisée. Pour le secteur du CHU des projets de réglementation et de construction de parking sont en cours d'étude.

**BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS INTER-QUARTIERS – Hors dispositifs**

Noms	N°	Projets
Olivier BERTAT	4	<p><b>Poubelle écoresponsable</b>                      Donnons aux gens la possibilité d'être écoresponsables. Plusieurs matériaux qui sont mis dans les poubelles peuvent être recyclés. Les poubelles actuelles ne donnent pas la possibilité aux gens de faire les gestes simples en ville, c'est à dire trier. Les modèles de poubelles allemandes sont exemplaires, mais en France on parle d'écoresponsabilité sans agir vraiment. Pour commencer, les mégots et bouchons plastique doivent être recyclés. Il suffirait d'ajouter à chaque poubelle existante deux tubes, l'un pour récolter les mégots (et il ferait office de cendrier) et l'autre pour les bouchons plastique. Des associations pourraient se charger de ramasser les contenus de ces deux mini-poubelles. Il ne faut pas privilégier une asso par rapport à une autre et diviser équitablement les secteurs de ramassage.</p> <p>La Ville de Dijon ne prévoit pas d'installer dans les lieux publics, des poubelles permettant un tri des déchets. En effet, des équipements de ce type ont déjà été installés dans le passé (parc Darcy, parc Hyacinthe Vincent) mais ces poubelles ont été retirées depuis car l'expérience montre que le tri est rarement bien fait voire fait du tout.</p> <p>Quant à l'installation de cendriers ou de poubelles/cendriers, la politique de la Ville, aujourd'hui, consiste à ne pas installer de cendrier pour ne pas ajouter du mobilier supplémentaire sur les trottoirs. En effet, la Ville de Dijon cherche, au contraire, à réduire le mobilier urbain pour une meilleure fluidité des piétons et une meilleure accessibilité. De plus, le service de la propreté émet des réserves sur un éventuel gain de propreté. En effet, si l'usager est respectueux, fumeur ou non, quand il a des déchets, il ne les jettera pas au sol. A Dijon, 1840 corbeilles sont implantées sur le territoire et celui qui veut se débarrasser d'un déchet peut le faire facilement et proprement en utilisant nos corbeilles. Malgré cela, les cantonniers et balayeurs ramassent quotidiennement de nombreux déchets. Certaines villes ont installé des dispositifs pour recueillir les chewing-gums (panneaux ludiques où l'usager met son chewing-gum sur une feuille qui représente une cible, un jeu...). Là encore, malgré ces dispositifs, ces villes n'ont pas constaté d'amélioration flagrante sur le nombre de chewing-gums collés au sol.</p>
Réponse des services		
Olivier BERTAT	5	<p><b>Le huitième Art à l'honneur</b>                      Exposition permanente de photographies : Sur un(des) écran(s) numérique, par exemple disposé passage du logis du Roy, diffusion de photographies tous thèmes confondus, pour ne pas concurrencer "Dijon vu par" mais permettre à tou-te-s, sans limite d'âge, d'exposer temporairement quelques photos à la vue de tou-te-s. Diffuser les photos en boucle, en diaporama. Un règlement notifierait les photos à ne pas proposer (rien d'illégal). Une même personne ne pourrait proposer pas plus de deux ou trois photos en même temps, uploadée et validée en ligne par un modérateur</p> <p>Ce projet est réalisable mais ne relève pas des budgets participatifs. Si les habitants sont intéressés, un groupe de travail pourra être mis en place afin de définir les modalités de fonctionnement avec les services municipaux.</p>
Réponse des services		
Sonia GENTY	6	<p><b>Respect des piétons, passages piétons</b>                      Les automobilistes respectent rarement les priorités piétons, le risque est réel. Ne serait-il pas opportun de budgétiser une campagne de sensibilisation pour les automobilistes, afin qu'ils prennent enfin conscience que le piéton, sur un passage protégé est PRIORITAIRE, malgré l'absence de carrosserie ?                      Dans le cadre d'une démarche active pour que les automobilistes laissent la voiture à l'extérieur du centre ville (parkings-relais, rotations des stationnements en surface, piétonisation de la majeure partie du centre ville...), il serait cohérent d'aider les piétons à prendre leur place.                      des exemples: un message choc par affichage, spots pendant les matchs du DFCO et dans les cinémas, caméras aux passages piétons, rappel des règles de priorité par la police présente à des points stratégiques dans la ville, mise en place d'amende dissuasive et communication à ce sujet.</p> <p>Ce projet est hors dispositif.</p>
Réponse des services		
Andréa CAPEZZA	7	<p><b>Animation place Wilson</b>                      Le kiosque de la place Wilson est souvent inutile, pourquoi ne pas proposer des concerts libres les weekends, un peu de flonflon, un peu de rap, un peu de rock, un peu d'accordéon et tout ce qui peut faire danser ... faisons vivre le kiosque de la place Wilson.</p> <p>Ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Il sera transmis au service de la Culture pour information.</p>
Réponse des services		

**BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS INTER-QUARTIERS – Hors dispositifs**

Noms	N°	Projets
Andréa CAPEZZA	8	<p><b>Agenda</b> Vu que l'époque est à la transparence et que nos élus le sont par nous et pour nous, il serait bon qu'ils nous disent ce qu'ils font pour nous. Pour ce faire ils pourraient afficher leurs agendas en toutes transparences, qu'ils voient et pourquoi, je sais que certains ont peur et qu'ils pensent que certaines choses doivent rester secrète mais ils oublient qu'ils ont été élu et ils doivent des comptes à leurs électeurs, contrairement aux dictatures, aux royaumes et empires... bref faites nous part de ce que vous faites pour nous : donc je propose un agenda ou l'on pourrait choisir l'élu, la date et le sujet du RDV et qu'on puisse aussi en avoir un compte rendu en historique, la démocratie par nous et pour nous</p>
Réponse des services		<p>Ce projet ne relève pas des budgets participatifs.</p>
Aurélie BENOIT	9	<p><b>Rencontres intergénérationnelles "Génération complices"</b> Favoriser le lien intergénérationnel en proposant des rencontres conviviales entre les différentes générations. En lien avec les structures de quartier, mettre en place des ateliers co-animés par des jeunes et des seniors (animations, goûters, petits déjeuners...). Un accompagnement, du domicile au lieu d'animation, est proposé aux seniors en perte d'autonomie. Ce projet permet de faire rencontrer les différents publics, d'échanger sur la vie de quartier et d'impliquer les habitants, de faire connaître les activités et services proposés localement. C'est aussi l'occasion de faire évoluer le regard que porte notre société sur la jeunesse et la vieillesse, de lutter contre l'isolement relationnel, de mettre en lumière la solidarité intergénérationnelle et pour les professionnels du secteur de travailler en multi-partenariat. <a href="https://www.youtube.com/watch?v=sxgrHcmu2Ek">https://www.youtube.com/watch?v=sxgrHcmu2Ek</a></p>
Réponse des services		<p>Ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Pour information, plusieurs associations, à Dijon, développent ce type d'activités intergénérationnelles, Unis Cité, Binôme21 ainsi que les structures de quartier, centres sociaux et MJC. Chacun peut se rapprocher d'elles pour apporter sa participation.</p>
Romuald OULION	10	<p><b>Zone Cani-ludique par l'association La Grande Famille du Chien</b> Entièrement sécurisée par une clôture, cette zone est composée de plusieurs espaces séparés : un espace où l'on peut éduquer/sociabiliser son chien/chiot, un espace destiné aux loisirs . Dijon et son agglomération représente environ 17000 chiens, et 1 seul espace leur était jusqu'ici consacré. Les propriétaires de chiens pourraient dès lors éduquer, sociabiliser, défouler, divertir leurs compagnons à 4 pattes sans danger, et sans être une « gêne » pour les autres citoyens. ils pourraient également prendre conscience de l'intérêt collectif à éduquer son compagnon et rendre la ville plus propre si des zones comme celle ci voyaient le jour dans chaque quartier...</p>
Réponse des services		<p>Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. En effet, la Ville ne dispose pas d'un site clos qui puisse servir à ce type d'usage, aussi le coût d'aménagement d'un terrain non clos dépasse le budget alloué à la commission de quartier.</p>
Jean-Noël ACH	11	<p><b>Améliorer la qualité de la vie et investir dans la vie de la cité ne se fait pas uniquement par des réalisations matérielles</b> Améliorer la qualité de la vie et investir dans la vie de la cité ne se fait pas uniquement par des réalisations matérielles. En effet l'environnement humain y participe beaucoup. C'est pourquoi je propose qu'à l'aide de ce budget, l'on aide des enfants dans leur scolarité, des parents, hélas, n'en ont pas toujours la possibilité. Un soutien scolaire, des cours pourraient être utiles. Certes des arbres, des feux rouges sont utiles, mais souvent dérisoires face à l'avenir de nos enfants. Les boîtes à livres c'est bien mais savoir lire est encore mieux.</p>
Réponse des services		<p>Ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Pour information, il existe des dispositifs de soutien scolaire dans les quartiers de Dijon animés par des associations notamment dans les structures de quartier.</p>

### III – INFORMATIONS DIVERSES

#### Substitution de la collecte de verre en porte à porte par une collecte en Points d'Apport Volontaire : PAV

**Nathalie KOENDERS** remercie **Philippe ROUMILHAC** et **Mélanie MAGHNI** (Service collecte, tri et prévention des déchets de Dijon Métropole) qui exposent les modifications liées à la collecte du verre sur les quartiers de Dijon. Un récapitulatif des emplacements sera transmis ultérieurement.

**Nathalie KOENDERS** souligne que le centre-ville est moins concerné que les autres quartiers par cette modification de collecte du verre sauf en limite de la commission de quartier. Dijon fait partie des dernières villes de France de plus de 150 000 habitants à bénéficier d'une collecte en porte à porte. Les 23 autres communes de la Métropole sont déjà équipées de PAV ce qui pose problème pour la taxe des ordures ménagères qui est la même pour tous. De plus, il s'agit également de raisons écologiques et de développement durable car le verre récupéré en porte en porte est moins exploitable. Concernant la taxe des ordures ménagères, elle ne baissera pas puisque le système de collecte va changer mais le Président de Dijon Métropole s'est engagé à ce qu'elle n'augmente pas jusqu'en 2020. En effet, il y a un coût d'investissement pour ces PAV.

**Mélanie MAGHNI** rappelle qu'il existe déjà 8 PAV dans le centre-ville. Il est difficile d'en implanter d'autres car la place est rare.

Elle présente les futurs sites retenus par le service pour la collecte et le tri des déchets et précise qu'il ne faut pas hésiter à contacter le numéro gratuit : 0800 12 12 11 pour toutes questions.

- 6 avenue de l'Ouche
- 56 boulevard Voltaire
- 19 rue Colson
- 2 rue Févret
- 40 rue Jean Baptiste Baudin
- le service collecte et tri des déchets sollicite l'avis des membres pour le PAV rue Millotet. En effet, 3 implantations sont possibles : Face au numéro 2 ; une proche du numéro 2 le long du parc du jardin Darcy et une plus éloignée du numéro 2 (en limite du quartier Montchapet).

**Nathalie KOENDERS** aimerait que ce PAV soit implanté le plus loin possible des habitations. En effet, à proximité de la gare, il y a, certes, des riverains mais aussi des cafés et des restaurants, donc plus de nuisances sonores. Il serait sans doute pertinent de le mettre plus près du jardin Darcy.

**Un membre** souhaiterait savoir si une implantation sur le trottoir n'empêchera pas les poussettes ou les personnes à mobilité réduite de passer. Quant-à la première option, il se demande si les riverains pourront sortir de chez eux ?

**Mélanie MAGHNI** explique qu'il y a deux voies. Les riverains pourront sortir même en cas de stationnement prolongé du camion.

**Jean-Jacques VERPILLOT** pense que l'option 2 est la plus judicieuse car le PAV, positionné à côté des arrêts de bus, permettrait aux touristes de jeter leur verre.

**Nathalie KOENDERS** dit que, concernant l'option 3, il est difficile de s'arrêter en voiture. De plus, le PAV se retrouverait en limite du quartier Montchapet.

**Danyèle REGNAULT-VERNOY** demande si le PAV qui se trouve dans le jardin Darcy sera supprimé ou maintenu ?

**Mélanie MAGHNI** répond qu'il sera supprimé car il s'agit d'un bac roulant dans une case container. Ce dernier

ne pourra pas être ramassé par le camion grue.

**Un membre** aimerait savoir pourquoi le PAV rue Millotet ne pourrait pas être enterré comme celui place Émile ZOLA car c'est plus esthétique. **Nathalie KOENDERS** rappelle qu'il y a des réseaux souterrains. De plus, il y a souvent plus d'incivilités car les personnes ont tendance à confondre les bacs. Les PAV sont plus facilement identifiables.

**Philippe ROUMILHAC** rappelle également le coût d'un tel équipement, environ 15 000 €

**Un habitant** souligne que l'été, les PAV sont souvent envahis de guêpes ou de frelons. Cette image peut être néfaste pour les touristes.

**Nathalie KOENDERS** abonde en ce sens. L'implantation de ce PAV rue Millotet demande réflexion. Elle souhaiterait qu'il soit enterré pour des raisons esthétiques, il s'agit d'une zone touristique, mais aussi à cause des nombreux professionnels aux alentours qui vont beaucoup l'utiliser.

**Olivier MULLER** demande s'il existe une carte interactive permettant de connaître les différents PAV sur le territoire ?

**Mélanie MAGHNI** indique que sur le site internet : [trionsnosdechets-dijon.fr](http://trionsnosdechets-dijon.fr), dans la rubrique « où déposer mes déchets ? » tous les emplacements de Dijon Métropole, des bailleurs ainsi que tous les futurs emplacements sont répertoriés.

**Olivier BERTAT** demande si l'accessibilité aux bacs de collecte est prévue de manière systématique et non pas sur demande pour les personnes à mobilité réduite.

Actuellement, les PAV sont équipés de 4 trappes hautes (2 de chaque côté), **Mélanie MAGHNI** souligne cependant, qu'il est possible de faire, si besoin, une trappe plus basse.

**Nathalie KOENDERS** ajoute qu'il sera possible de faire cette trappe autant de fois que nécessaire.

Selon **Mélanie MAGHNI**, équiper tous les PAV d'une trappe plus basse n'est pas sans risque pour les enfants. D'après le constructeur, en passant à proximité, ils peuvent être tenté de mettre leurs mains à l'intérieur et se blesser.

**Nelly GREULLET** s'interroge sur le PAV qui va être installé au bout de la rue Févret alors qu'un PAV se trouve déjà rue de la Synagogue.

**Mélanie MAGHNI** répond qu'il faut raisonner au niveau de l'ensemble du territoire et pas seulement au niveau du centre-ville. Il est nécessaire d'ajouter des PAV dans un quartier déjà déficitaire.

**Nathalie KOENDERS** souhaiterait qu'une procédure particulière soit mise en place pour les professionnels : hôteliers, restaurateurs...

Pour le verre, cela n'existe pas actuellement. Cependant, **Mélanie MAGHNI** explique que Dijon Métropole a fait un partenariat avec La Bourgogne (Fabrication de boissons). Des containers, avec une trappe spéciale, ont été mis à sa disposition pour que les professionnels puissent les remplir plus facilement. La Bourgogne propose également aux restaurateurs une collecte de verre vide, à la place de la livraison, mais ce système est payant. Dijon Métropole réfléchit à différents partenariats avec tous les fournisseurs qui livrent du verre ou des bouteilles aux commerçants afin de leur apporter une solution efficace.

**Olivier MULLER** revient sur un projet de loi qui vise à remettre au goût du jour les consignes sur le verre et se demande si Dijon Métropole pense à le mettre en place prochainement.

**Philippe ROUMILHAC** répond que, pour l'instant, c'est encore un peu tôt.



**Nathalie KOENDERS** remercie les membres et le public et propose de poursuivre les échanges autour du verre de l'amitié

**Nathalie KOENDERS**

A handwritten signature in black ink that reads "N. Koenders". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Première Adjointe Déléguée à  
l'Administration Générale, à la  
Démocratie Locale, au Personnel  
et à la Tranquillité Publique  
Coprésidente élue de la commission  
de quartier Centre-Ville

**François BELORGEY**

A handwritten signature in black ink that reads "François Belorgey". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Coprésident habitant de la  
commission de quartier  
centre-ville